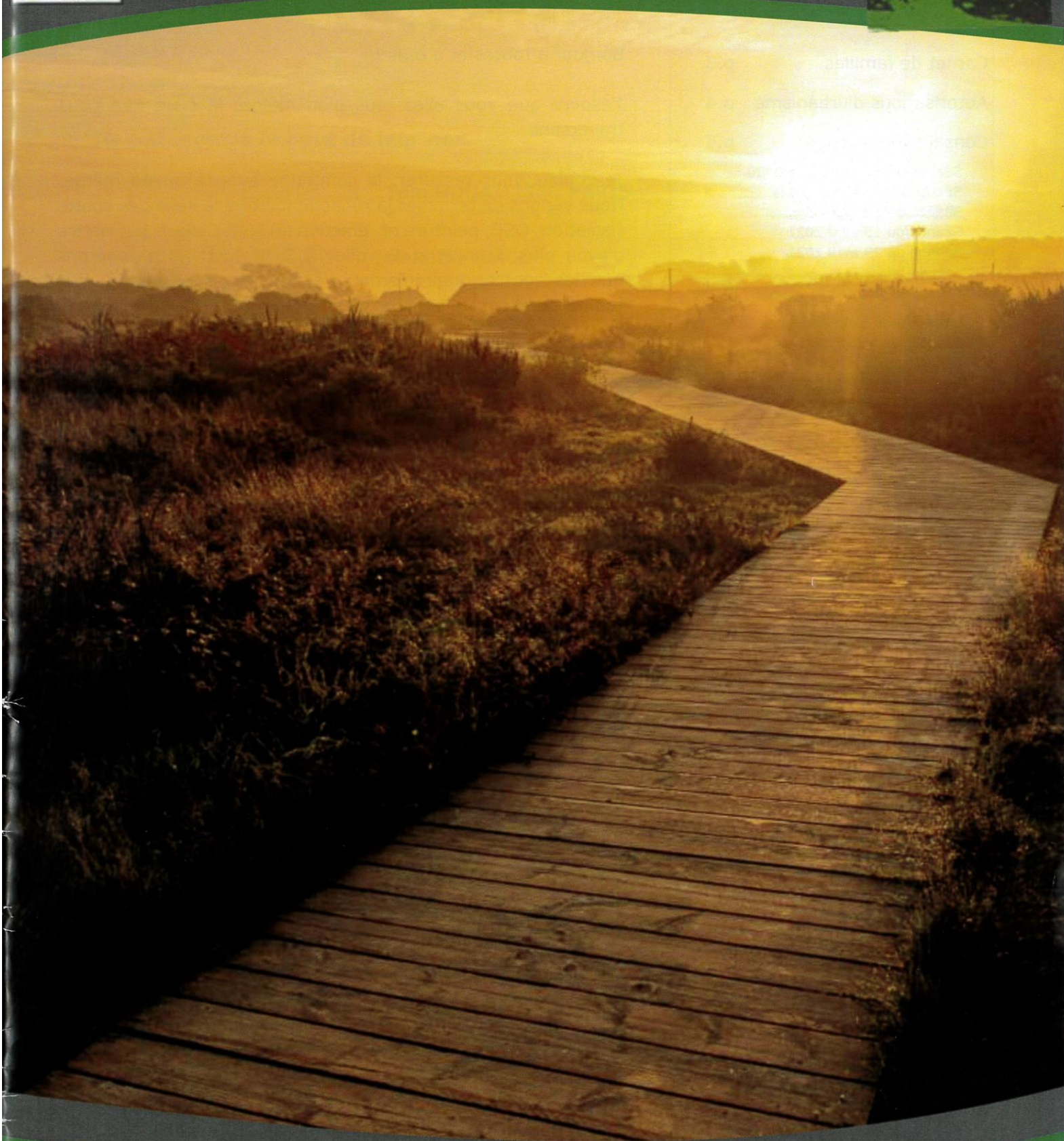




# L'Echo des menhirs



**BULLETIN COMMUNAL N°87 – JUILLET 2021**

Directeur de la publication : M Daniel MAHE, Maire de Saint-Just N°ISSN 1630 1992

Impression en 550 exemplaires par IMPRIMERIE ARMORICAINE – 02 99 72 12 80

## **LE MOT DU MAIRE**

### **SOMMAIRE**

Carnet de familles	p.3
Autorisations d'urbanisme	p.4
Conseils municipaux	p.5
Séance du 17 décembre 2020	
Séance du 18 février 2021	
Séance du 18 mars 2021	
Séance du 15 avril 2021	
Séance du 29 avril 2021	
Communiqués de la Mairie	p.24
Les horaires d'ouverture	
Lotissements communaux	
Epicerie	
Abattage d'arbres	
Prévention canicule, fortes chaleurs	
Civisme	
Dispositif « Argent de poche »	
Recrutement médiathèque	
Concours photos	
Les travaux réalisés	
Les projets en cours	
Plantation des haies bocagères	
Repas des aînés	
Application « IntraMuros »	
Tarifs communaux 2021	
Recensement de la population	
Maison Mégalithes et Landes	
Informations pratiques	p.34
Service des Finances Publiques	
Consultation sur la gestion de l'eau	
Vie économique	
La Mission Locale	
L'ADMR de Pipriac	
Vie associative	p.37
Calendrier des animations	
Anim'Saint-Just	
Botaplus	
CPIE Val de Vilaine	
Foyer d'Animation Rural	
Point Information Jeunesse (P.I.J)	
Amicale des parents de l'école publique	
APEL et OGEC école Notre-Dame	
Just Amap Porte	
Tennis Club de Cojoux	
Entre Palis et Mégalithes	
ESCP Volley	

Bonjour à toutes et à tous !

J'espère que vous allez tous bien malgré la crise que nous traversons.

Je voulais vous rassurer, la commune avance quand même. Nous venons de terminer la réhabilitation de la salle des sports (isolation, OSB, peinture et réfection du sol). Celle-ci permettra d'avoir plus de matchs de volley à Saint-Just. Nous espérons que les sportifs apprécieront d'évoluer dans une salle plus tempérée et sur un sol plus souple.

Les travaux du futur « Village intergénérationnel » sont commencés. Le désamiantage et la démolition sont en cours. Les maçons interviendront en septembre et les autres corps de métier suivront pour une livraison en début d'été 2022.

Les voies douces sont terminées ; il reste la peinture des poteaux à finaliser. Espérons que cela suffira à faire baisser la vitesse dans le bourg et ainsi à renforcer la sécurité de tous.

Nous sommes heureux de vous annoncer la création d'un nouveau commerce dans le bourg (vente de produits locaux et régionaux) entre la boulangerie et la Maison Mégalithes et Landes : « Le panier gourmand ».

Dans le cadre de l'expérimentation « Site d'exception » menée par la Région Bretagne, une étude avait été lancée sur l'aménagement du bourg afin de le rendre plus accueillant. Cette étude est arrivée à son terme. Vous trouverez en pages intérieures le projet validé par le Conseil Municipal.

Le premier Concours Photos lancé en début d'année afin d'étoffer le Site internet de la commune a rencontré un vif succès. Nous remercions les photographes qui nous ont confié leurs clichés et vous invitons à sortir vos appareils pour l'édition 2022.

Je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances !

Votre Maire,  
Daniel MAHÉ.

# Carnet de familles



## Ils ont montré le bout de leur nez

---



**Tom GOUAILLIER PARIS**

« 54, La Perchais »

le 25 décembre 2020

**Nala POULAUD**

« 4, Poubreuil »

le 14 mars 2021

**Carmen VALO**

« 36, La Boscherais »

le 28 mars 2021

## Ils se sont unis

---



**Samuel COUERY et Audrey MARGAT**

« 47, La Pohérais »

le 22 mai 2021

## Ils nous ont quittés

---



**René TIGER**

« 8, Rue de Bel Air »

le 31 décembre 2020

**Denise LEGENDRE, veuve DALLÉRAC**

« La Grigoraïs des Landes »

le 08 février 2021

**Marie-Claude TRESSEL, épouse BINARD**

« 7, Le Bignon »

le 12 février 2021

**Jean-Pierre BRUN**

« 8, Poubreuil »

le 03 mai 2021

# Urbanisme



Toute modification de façade ou ajout de surface doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Le non-respect de la loi peut être préjudiciable en cas de vente ou de réclamations.

## Autorisations d'urbanisme accordées au 1er semestre 2021

### Déclarations préalables

<b>Demandeur</b>	<b>Lieu du chantier</b>	<b>Objet de l'autorisation</b>
EDF ENR	6, rue Lucie Aubrac	Installation d'un générateur photovoltaïque noir
M. ALLARD Christophe	10, La Gironnais	Changement porte d'entrée, pose d'un vélux, isolation extérieure et bardage bois
SCI les Pâtures du Levant	La Gouittais	Construction d'un garage, façade bois, couverture tôle bleue ardoise, porte acier blanc
M. BODIGUEL Fabrice	52, Parsac	Changement des ouvertures bois par du PVC Bleu
M. DELAUNAY-GOUSSIN Benoît	20, rue Germain Blouin	Construction d'un abri de jardin
SCEA LUMEAU	Les Bruyères	Installation centrale photovoltaïque
Mme PEREIRA Aurore	14, Le Rocher	Changement de la porte d'entrée
M. BERMINGHAM James	14, rue du Halgouët	Changement menuiseries + bardage extérieur
M. DOLO Claude	12, rue Lucie Aubrac	Piscine hors sol en bois démontable
Mme WEISSE Mélanie	7 bis, La Noë	Terrasse couverte en ardoise
M. BOUCHAIR Abdelaziz	6, La Boscherais	Pose de fenêtres de toit + Changement fenêtre
Mme BARRAIS Catherine	4, Domaine de la Tertrée	Pose d'un abri de jardin
Mme HUE Joseline	10, rue Germain Blouin	Isolation grenier + pose d'une fenêtre
M. DEBRAY Jean-Claude	54, Le Four Michel	Agrandissement d'une porte en baie vitrée

### Permis de construire

<b>Demandeur</b>	<b>Lieu du chantier</b>	<b>Objet du permis</b>
M. YVOIR Corentin	13, Allée des Pommiers	Construction d'une maison d'habitation
Mme HERVÉ Céline	18, Le Bignon	Extension de l'habitation
M. HERVÉ Mickaël	20, Allée des Cerisiers	Extension de l'habitation
M. QUÉRARD Xavier & Mme FRANGEUL Héléna	45, Camas	Extension de l'habitation
M. DELALANDE Antoine & Mme HERVÉ Emilie	2, Le Rocher	Construction d'une maison d'habitation en ossature bois avec garage attenant
M. & Mme THELOHAN Armel	13, La Gouittais	Rénovation d'une maison existante

# Réunions du Conseil municipal



Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal : les délibérations sont consultables à la mairie.

## **SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

**Étaient présents** : M. D. MAHÉ, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, M. B. DALLÉRAC, Mme N. DELACOUR, Mme H. FRANGEUL, Mme G. YVOIR

**Procurations** : Mme M. MAHÉ a donné procuration à Mme N. DELACOUR  
Mme V. LUC a donné procuration à M. C. BOUREL  
M. V. YVOIR a donné procuration à M. H. JARNOT

### **Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos**

#### **1. SMICTOM des Pays de Vilaine :**

Présentation du rapport d'activité 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets par M. Loïc LERAY, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

#### **2. Désignation d'un responsable de la commission communale Urbanisme**

M. Daniel MAHÉ remplace M. Bernard FRANGEUL en tant que responsable de la commission communale Urbanisme.

#### **3. Modification simplifiée du PLU : choix du cabinet d'études**

Ce dossier est confié au bureau d'études L'Atelier d'Ys de la Mézière pour la somme de 1 300 € HT soit 1 560 € TTC pour engager la procédure de prescription de modification simplifiée du PLU suite à deux erreurs matérielles.

#### **4. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB 354**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur le terrain cadastré AB 354, d'une contenance totale de 9 a 32 ca, situé « Rue du Halgouët ».

#### **5. Redon Agglomération : pouvoirs de police « spéciale » du Maire – transfert automatique et droit d'opposition**

Le conseil municipal s'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale liés aux compétences suivantes :

-Réalisation des aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,  
-Voirie : circulation et stationnement,  
-Voirie : délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi,

-Habitat : attributions relatives aux bâtiments menaçant ruine, à la sécurité des ERP à usage d'hébergement et à la sécurité des occupants d'immeubles collectifs à usage d'habitation.

Et précise qu'il ne s'oppose pas au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale liés aux compétences suivantes :

-Assainissement collectif et non collectif,  
-Collecte des déchets ménagers.

#### **6. Tarifs communaux 2021**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs appliqués en 2020 pour l'année 2021.

## 7. Dispositif « Argent de poche »

L'opération « Argent de poche » sera renouvelée sur 2021 en lien avec le personnel du service technique. La commune veillera à la mise en place des gestes barrières (désinfection, port du masque...). 10 jeunes seront retenus.

## 8. Alliance touristique en Pays de Redon

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider :

- le devis graphisme réalisé en interne par l'infographiste/designer du bureau ATEMIA qui s'élève à 8 100.00 € TTC / 3 communes soit 2 700.00 € TTC pour la commune de Saint-Just. afin de lancer la mission,
- le devis graphisme de 4 panneaux supplémentaires en lien avec le site Mégalithes et Landes, qui s'élève à 1 500.00 € HT soit 1 800.00 € TTC.
- le devis d'Imagina qui propose l'application

mobile – clef en main pour la somme de 18 000.00 € TTC/ 3 communes soit 6 000.00 € TTC pour la commune de Saint-Just. Cette prestation indique jusqu'à 60 balises connectées. Ce parcours ludo-pédagogique pour découvrir l'Alliance vise à apporter une offre d'interprétation liée à l'itinéraire cyclable. Ce devis se base sur un investissement sur 3 ans maintenance incluse.

-l'adhésion au groupement de commandes pour établir un cahier des charges et engager la consultation de la phase travaux,

## 9. Règlement concours photos

Présentation du règlement concernant le concours photos organisé du 1/01 au 31/05/2021 élaboré par les Commissions Tourisme et Communication en vue d'alimenter le futur site internet. Il ne sera ouvert qu'aux habitants de la commune.

## 10. Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2021

N° Opération	Crédits votés au BP 2020	Montant total	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
104 – Alliance touristique La Chapelle Renac St Just	100 000 €	100 000 €	25 000 €
111 – Four électrique fournir boulangerie	15 000 €	15 000 €	3 750 €
114 – Aménagement Place de l'Eglise et ses abords	601 500 €	601 500 €	150 375 €
115 – Aménagement du gîte pour label Rando Accueil	28 100 €	28 100 €	7 025 €
118 – Création de liaisons douces pour relier le bourg	100 000 €	100 000 €	25 000 €
123 – Commercialisation hébergements touristiques	14 000 €	14 000 €	3 500 €
124 - Révision simplifiée du PLU	20 000 €	20 000 €	5 000 €
74 – Village intergénérationnel	520 000 €	520 000 €	130 000 €
98 – Réhabilitation de la salle des sports	125 000 €	125 000 €	31 250 €
TOTAL	1 523 600 €	1 523 600 €	380 900 €

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2021 de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et l'autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2021 dans la limite des autorisations indiquées ci-dessus.

## 11. Concours communal et intercommunal des maisons fleuries : prix et paiement sur 2021

Une enveloppe budgétaire de 1000,00 € est votée pour l'organisation des concours communal et intercommunal des maisons fleuries 2021.

Les sommes allouées aux lauréats concernent les concours organisés sur l'exercice 2020. Néanmoins, elles ne sont payées et ne figureront que sur l'exercice comptable 2021 puis qu'elles ne sont versées qu'après remise

des lots à la cérémonie des vœux fixée début janvier de chaque année.

Pour le concours communal, les sommes suivantes seront allouées pour chaque catégorie avec et sans jardin :

1<sup>er</sup> lauréat : 45 €

2<sup>ème</sup> lauréat : 38 €

3<sup>ème</sup> lauréat : 30 €

## 12. Questions diverses

### • Lotissement des Grottes

La fourniture et la mise en œuvre de sable de carrière sur la liaison douce qui relie le Bois Hervy au Bourg située au Sud du Lotissement par l'entreprise SAUVAGER TP de Châteaubriant occasionnera une plus-value de 1 085.00 € HT soit 1 302.00 TTC.

La fin des travaux d'aménagement du lotissement est prévue le 18/12/2020 et l'aspect paysager (pelouse, plantations) sera fait en mars/avril 2021. La pose des candélabres se fera la 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier 2021.

### • Décoration au centre d'hébergement

Présentation du devis de l'Atelier Clin d'œil de Bains/Oust pour la somme de 1 608.00 € HT soit 1 929.60 € TTC concernant l'impression photo sur 17 cadres en plexiglass de format 40\*60 et l'impression photos sur 12 cadres en plexiglass de format 30\*40 avec la fourniture d'attaches de fixation. Ces cadres seront installés dans le gîte d'étape et les chambres d'étape.

### • Aménagement du gîte d'étape : choix des entreprises

Les entreprises ci-dessous sont retenues pour les travaux à intervenir dans le cadre de l'aménagement du gîte d'étape pour sa mise aux normes et l'obtention des Labels « Rando Accueil » et « Tourisme Handicap ».

Travaux	Entreprises	Montant HT
Aménagement extérieur	CREA BATI JARDIN 35550 PIPRIAC	9 771,09 €
Plantations massifs par massif	CREA BATI JARDIN 35550 PIPRIAC	1 710.00 €
Main courante handicapée accès entrée gîte	METALLERIE FRANCOIS 35600 BAINS/OUST	2 262.00 €

Un budget est alloué de 3 000 € pour l'achat de canapés et de supports pour écrans TV orientables pour permettre et répondre aux critères de labels,

### • Notifications de subventions

M. le Maire annonce les différentes notifications de subventions reçues dans le cadre de Site d'Exception à savoir :

\* 43 280,00 € correspondant à une dépense subventionnable de 61828,57 € HT pour la réalisation de l'aménagement d'une halle regroupant des services à destination des clientèles touristiques ;

\* 6 720,00 € correspondant à une dépense subventionnable de 9 600,00 € HT pour la création d'un site Internet pour optimiser la commercialisation des hébergements touristiques ;

\* 1578,00 € pour l'organisation d'un Eductour pour la découverte du site Mégalithiques et Landes ;

\* 4 000.00 € correspondant à une dépense subventionnable de 8 000,00 € HT pour la réalisation d'un aménagement d'aires de convivialité pour les cyclotouristes dans le cadre de la création d'un cheminement touristique avec les communes de La Chapelle de Brain et Renac (Destination touristique Bretagne Loire Océan - Volet 3).

### • Fermeture de la trésorerie de Pipriac au 01/01/2021

Pour les usagers, domiciliés dans la commune, cela signifie que, à compter du 1er janvier 2021 :

- leur interlocuteur en matière de paiement des impôts (impôt sur le revenu, taxe

d'habitation et taxe foncière) sera le service des impôts des particuliers (SIP) de Redon ;

- s'agissant des services publics locaux, notamment le paiement des factures émises par votre collectivité, leur interlocuteur sera

désormais le service de gestion comptable de Redon.

La DRFiP de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine procédera dans les prochains jours à une information dans la presse locale destinée à l'ensemble des usagers concernés.

Dans le cadre de la préparation du transfert de son activité, la trésorerie de Pipriac sera fermée au public à compter du lundi 28 décembre 2020.

• **Les rapports d'activité 2019** de Redon Agglomération et du SDE 35 sont à disposition à la mairie

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble du conseil municipal et annonce qu'il n'y aura probablement pas de vœux du Maire cette année en raison du contexte actuel de crise sanitaire (pandémie de coronavirus COVID-19).

## **SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021**

**Étaient présents** : M. D. MAHÉ, M. B. FRANGEUL, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, M. B. DALLÉRAC, Mme H. FRANGEUL, Mme A. HERVÉ, Mme M. MAHÉ et M. V. YVOIR

**Procurations** : Mme N. DELACOUR a donné procuration à Mme M. MAHÉ  
Mme G. YVOIR a donné procuration à M. V. YVOIR  
Mme C. DUTHU a donné procuration à M. D. MAHÉ

**Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos**

### **1. PDIPR – Inscription GR et Equibreizh, modifications des grands itinéraires de randonnée et réouverture ou maintien de sections de circuits d'intérêt local au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

La législation permet au Département d'Ille-et-Vilaine de réaliser un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) pour protéger et aménager les sentiers de randonnée. Ceux-ci peuvent comprendre notamment des voies publiques, des sentiers faisant partie de propriétés privées qui feront l'objet de conventions avec leurs propriétaires, des voies communales ou des chemins ruraux.

Cette délibération comporte l'engagement par la commune d'affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et des cavaliers et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés. Par cette présente, la commune s'engage également à laisser accessible aux randonneurs le passage situé sur le cheminement localisé sur ses parcelles privées communales référencées au cadastre conformément au tracé du chemin figurant sur le plan parcellaire ci-annexé.

L'inscription définitive de sentiers traversant les propriétés privées au P.D.I.P.R. nécessitera obligatoirement la signature de convention avec la commune, le Département et le propriétaire.

La suppression d'un chemin rural inscrit au plan départemental ne peut dès lors intervenir que sur décision expresse du Conseil municipal qui doit avoir proposé au Département un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

Concernant le réseau de sentiers d'intérêt départemental (GR- GRP- Equibreizh), le

Département assure les aménagements et l'entretien courant des linéaires concernés, à l'exception des tronçons faisant l'objet d'une convention d'entretien spécifique entre le Département et la commune de Saint Just, lui déléguant cette mission. Les associations partenaires du Département assurent le balisage.

Concernant le réseau de sentiers d'intérêt local (circuits de Promenade et Randonnée (PR) créés à l'initiative des collectivités locales, l'aménagement et l'entretien courant ainsi que le balisage relèvent de la compétence des collectivités locales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tracés figurant sur l'ensemble des plans au 1/25000<sup>ème</sup> et plans parcellaires annexés à la présente délibération :

• la modification du circuit pédestre de Grande Randonnée avec :

-le maintien de l'ancienne section de GR (section 4a-6) requalifiée en PR pédestre local,  
-la suppression de l'ancienne section du GR (section 4a-4),

-l'engagement de laisser accessible aux randonneurs pédestres le passage situé sur le cheminement localisé sur la parcelle privée communale référencée au cadastre n°235 section ZT conformément au tracé du chemin figurant sur le plan parcellaire ci-annexé.

-l'engagement à obtenir la signature de la convention d'autorisation de passage de



l'itinéraire de GR traversant la propriété privée de Monsieur et Madame Chantal et Pascal POULY.

• la modification du circuit équestre « Equibreizh » avec :

-l'engagement de laisser accessible aux randonneurs équestres le passage situé sur le cheminement localisé sur la parcelle privée communale référencée au cadastre n° 171 section ZH conformément au tracé du chemin figurant sur le plan parcellaire ci-annexé.

• la réouverture de la section n°6473 du circuit de Promenade et Randonnée équestre local avec :

-l'engagement à obtenir la signature de la convention l'autorisation de passage du circuit PR équestre traversant la propriété privée de Madame C. Taittinger

Le Conseil Municipal s'engage à affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et à ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés sans avoir proposé au Département un itinéraire de substitution.

## **2. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZH 373, ZH 376, ZH 378 et ZH 380**

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les terrains cadastrés ZH 373, ZH 376, ZH 378 et ZH 380 d'une contenance totale de 51 a 49 ca situés «Rue des Grottes».

## **3. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZH 47**

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur le terrain cadastré ZH 47 d'une contenance totale de 64 a 40 ca situé « Camas ».

## **4. Lotissement des Grottes : vente des lots 8 & 9**

Vente de deux lots du lotissement des Grottes conformément à la délibération du 10 juillet 2020 au prix de vente du m<sup>2</sup> à 35.00 € TTC à savoir :

-LOT n° 8 : terrains cadastrés AB 410 – 415 et 420 d'une superficie de 549 m<sup>2</sup> à M. et Mme Michel ORTIZ domiciliés «10 rue de bout de

lande » à La Chapelle Bouëxic (35330).

-LOT n° 9 : terrains cadastrés AB 399 – 404 et 411 d'une superficie de 548 m<sup>2</sup> à Mme Valérie RICAUD domiciliée « 25 avenue du Canada » à Rennes (35200).

La rédaction des actes notariés sera confiée à l'étude Maître PINSON, notaire à Pipriac.

## **5. Taxe d'aménagement : exonération pour l'industrie et l'artisanat**

Par délibération en date du 19/10/2017, le conseil municipal a validé le taux de la taxe d'aménagement ainsi que les exonérations. M. le Maire propose de revoir cette délibération et se prononcer à nouveau sur le taux et les exonérations de cette taxe.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-décide d'abroger toutes les délibérations précédentes relatives à la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

-décide sur l'ensemble du territoire communal de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 2 %,

-décide d'exonérer en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme :

\* 100 % des surfaces des locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes ; l'exonération de cette taxe portera uniquement sur la part communale, la part départementale et la Redevance Archéologie Préventive (RAP) resteront dues.

\* 100 % des surfaces des abris de jardin, -précise que l'adoption ou la renonciation à la taxe d'aménagement vaut pour une période minimale de 3 ans. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

La présente délibération est valable un an. Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée avant le 30 novembre de l'année en cours.

## **6. Aide à la réalisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie**

Les maires doivent assurer l'existence, la suffisance et la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre. Aussi, M. le Maire

propose d'établir un Schéma Communal de DECI, ce document prospectif aspire à identifier, à travers une analyse cartographique des risques incendie, les

éventuelles zones de carences en eau et à programmer la résolution de celles-ci par un plan d'équipement pluriannuel adapté et concerté.

Le conseil municipal retient, à l'unanimité, la Société SAUR afin qu'elle apporte à la commune son assistance à la mise en conformité réglementaire pour la DECI pour une rémunération forfaitaire de 4 637.89 € HT. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2021.

Le calendrier d'exécution des prestations est fixé de la façon suivante :

- Phase 1 : Fourniture des données nécessaires par la collectivité, présentation du projet de carte des besoins en eau réglementaire à la collectivité, validation de la carte après avis du SDIS, réalisation de la carte d'état des lieux de la couverture d'incendie et remise du rapport.
- Phase 2 : Remise du rapport présentant notamment les propositions d'amélioration.

## 7. Repas des aînés

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'organisation des repas pour personnes âgées proposée par Valérie LUC, adjointe en charge de l'aide sociale, suite à la réunion de commission « Aide sociale » le 30/01/2021. :

-Réservation des repas à emporter en mairie au prix de 21 € le repas en précisant le choix du restaurant soit au Bar des Landes ou chez Kiki et Domi, et le pain et le dessert seront à récupérer à la boulangerie L'Antre-Maie au prix de 2.40 € maximum avant le 24 février 2021.

-Gratuité pour les +65 ans (prise en charge par la mairie),

-1/2 tarif pour les membres de la commission aide sociale (prise en charge par la mairie).

-Les personnes inscrites pourront récupérer

leur menu dans les commerces concernés le samedi 6 mars 2021 à partir de 9 heures.

-En ce qui concerne les colis :

oUn colis sera offert aux personnes âgées de +80 ans qui n'ont pas participé au repas, ou aux plus jeunes qui sont affaiblies ou hospitalisées (+65 ans).

oLa valeur du colis sera égale à celui du repas soit 23.40 €.

oLa boulangerie l'Antre-Maie sera sollicitée pour la confection des colis et ceux-ci seront distribués par les membres de la commission « Aide Sociale ».

Si la situation sanitaire le permet, le repas sera reconduit en septembre/octobre et la distribution des colis pour Noël 2021.

## 8. Demandes de subvention : DETR, DSIL, FST, Plan de Relance 2021

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la réalisation des travaux suivants sous réserve de l'attribution des subventions :

Opération de travaux :	Estimation du montant HT	Financements à solliciter :
Bâtiment public à usage des services administratifs « mairie » - grosses réparations : isolation toit et murs, remplacement des menuiseries extérieures		* Etat : Appel à Projets 2021 Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - plan de relance « rénovation thermique » * Fonds de Solidarité Territorial * Contrat de Territoire * Fonds de concours
Bâtiment public - rénovation énergétique par le remplacement des menuiseries extérieures de la « cantine municipale »		* Etat : Appel à Projets 2021 Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - plan de relance « rénovation thermique » * Contrat de Territoire * Fonds de Concours
Bâtiment public - extension de l'atelier technique communal		* Etat : Appel à Projets 2021 Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - plan de relance « rénovation thermique » * Contrat de Territoire * Fonds de concours
Equipements de sécurité - travaux d'aménagements de sécurité en centre bourg et aux entrées de	11 023.44 €	* Etat : Appel à Projets 2021 Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et

bourg par l'aménagement de cheminements piétonniers protégés, pose de réhausseurs, de signalisation de sécurité		Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) * Contrat de Territoire * Fonds de concours * Amendes de police
Equipement mobilier et matériel initial d'une médiathèque (en réseau intercommunal)		* Région DRAC : Dotation Générale de Décentralisation * Médiathèque du Département d'Ille-et-Vilaine (MDIV) * Redon Agglomération
Emploi partagé pour la médiathèque		* Région DRAC (80%) pendant 3 ans * MDIV (20 %) pendant 3 ans

## 9. Questions diverses

- **SDE35 : rapport d'activité éclairage public année 2020** à la disposition des élus au secrétariat de mairie.

- **Etude géotechnique « 3 Place de l'Eglise » - projet village intergénérationnel**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre établie par GINGER CEBTP, agence de La Mézière (35520) pour l'étude de sols concernant le terrain situé « 3 Place de l'Eglise » référencé AB 216 (cour de l'ancienne école avec un revêtement en enrobé). Le prix de la mission s'élève à 1 500 € HT soit 1 800 € TTC.

- **Etude géotechnique des 11 lots au « Lotissement des Grottes »**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre établie par GINGER CEBTP, agence de La Mézière (35520) pour l'étude de sols concernant les 11 lots situés au lotissement des Grottes « Allée des Cerisiers ». Le prix de la mission s'élève à 1 350 € HT soit 1 620 € TTC.

- **Création de 2 ralentisseurs Route de Renac et Route de Camas et pose signalétique**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :  
-de valider le devis des travaux de pose de ralentisseurs « Route de Renac » et « Route de Camas » avec l'entreprise SARL GAUTHIER Régis de Guichen pour la somme de 7 453.44 € HT soit 8 944.13 € TTC et de revoir avec une autre entreprise pour la signalisation en autorisant M. le Maire à signer le devis pour un montant maximum de 3 570 € HT,  
-de solliciter les subventions auprès de la Région Service Tourisme et la subvention au titre des amendes de police.

- **Traversée de route**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise SARL GAUTHIER Régis de Guichen pour les travaux de traversée de route à « La Vallée » et la mise en place d'une bordure route de Renac pour la somme de 3 887.30 € HT soit 4 664.76 € TTC.

- **Main-courante sur poteaux au cimetière et garde-corps au club house**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les devis de l'entreprise Métallerie FRANCOIS de Bains/Oust pour la fabrication de main courante sur poteaux au cimetière pour l'accès aux toilettes handicapés pour la somme de 1 080.00 € HT soit 1 296.00 € TTC, et garde-corps au club house pour la somme de 1 550.00 € HT soit 1 860.00 € TTC.

- **Remplacement du pignon de volée de la cloche 1**

Le moteur de volée de la cloche 1 est ancien et usé, il avait été installé par l'entreprise BODET en 1991. Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise BODET qui propose son remplacement complet au prix de 1 954.00 € HT soit 2 344.80 € TTC.

- **Inhumations et exhumations**

La présence de l'employé communal n'est plus nécessaire lors des inhumations et exhumations au cimetière et de ce fait part les taxes funéraires sont supprimées.

- **Sono de l'église**

Il est signalé des dysfonctionnements périodiques au niveau de la sono de l'église. Il est demandé de revoir les deux micros sur les côtés ainsi que les baffes.

## **SÉANCE DU 18 MARS 2021**

**Étaient présents** : M.D. MAHÉ, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, Mme G. YVOIR, Mme A. HERVÉ, Mme H. FRANGEUL, Mme N. DELACOUR, M. B. DALLÉRAC, Mme M. MAHÉ, M. V. YVOIR

**Excusé** : M. H. BLOUIN

**Procurations** : Mme V. LUC a donné procuration à M. C. BOUREL

**Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos**

### **1. Présentation par M. EGASSE, conseiller aux décideurs locaux des comptes de gestion 2020 :**

#### **A / Budget principal**

##### **•Vote du Compte de Gestion 2020**

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur, le conseil municipal déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

##### **•Vote du Compte Administratif 2020**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019		233 351,91 €	17 973,22 €	
Opérations de l'exercice	741 218,97 €	782 941,11 €	204 335,34 €	260 050,53 €
Part affectée à l'investissement : exercice 2020	60 000,00 €			
TOTAUX	801 218,97 €	1 016 293,02 €	222 308,56 €	260 050,53 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>215 074,05 €</b>		<b>37 741,97 €</b>

#### **B/ Budgets annexes :**

##### **➤ Lotissement Lucie Aubrac :**

##### **•Vote du Compte de Gestion 2020**

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur, le conseil municipal déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

##### **•Vote du Compte Administratif 2020**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
<b>Fonctionnement</b>	<b>22 953,85 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>22 953,85 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>-29 236,20 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>-29 236,20 €</b>
<b>Total</b>	<b>-6 282,35 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>-6 282,35 €</b>

##### **➤ Lotissement des Grottes :**

##### **•Vote du Compte de Gestion 2020**

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur, le conseil municipal déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé,

pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

#### •Vote du Compte Administratif 2020

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
<b>Fonctionnement</b>	<b>-390,44 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>-390,44 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>-138 105,71 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>-138 105,71 €</b>
<b>Total</b>	<b>-138 496,15 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>-138 496,15 €</b>

#### 2. Vote des taux de fiscalité directe locale 2021

	Taux communal 2020	Taux départemental 2020	Taux de référence 2021	Taux souhaité 2021	Coefficient de variation proportionnelle
TAUX Foncier Bâti 2021	19.51	19.90	39,41	39.80	1.009889
TAUX Foncier Non Bâti 2021	54.68	Taux FNB à ne pas dépasser		55.22	1.009889

#### 3. Convention avec le Groupement d'Employeurs Sportif en Pays de Redon (GESPR) secteurs Jeunesse et Sport

M. le Maire annonce qu'il a sollicité le Groupement d'Employeurs Sportif en Pays de Redon (GESPR) pour la mise en place d'une convention sur la prochaine année scolaire en prestation Sport et Jeunesse.

Quelques précisions

- la convention est proposée pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 5 juillet 2022, soit sur 35 semaines scolaires. Elle est bien sûr adaptable suivant les besoins de la commune, tant en termes de nombre de semaines que de durée des séances.

- Compte tenu de l'amplitude horaire du vendredi soir, il sera difficile au GESPR

- Les interventions des éducateurs sont définis suivant le tableau ci-dessous :

Educateur sportif	Périodes d'intervention	Horaires	Lieux	Missions
A définir	Vendredi sur la période scolaire	15 h – 16 h	Ecole de Saint-Just	Animation sportive
A définir	Vendredi sur la période scolaire	17 h 45 – 18 h 45	Stade de Saint-Just	Entraînement football
A définir	Vendredi sur la période scolaire	19 h – 21 h	Foyer associatif	Animation Jeunesse
A définir	Samedi sur la période scolaire	10 h – 12 h	Salle des Sports	Entraînement Tennis

Le conseil municipal décide par 13 pour et 1 abstention :

- de ne pas reconduire la convention avec l'Office Intercantonal des Sports de Pipriac/Maure, en raison du coût trop élevé des prestations et de l'obligation de signer une convention pour 4 ans,
- d'accepter les termes de la convention proposée par le Groupement d'Employeurs Sportif en Pays de Redon (GESPR) pour la mise à disposition d'un ou plusieurs salariés du GESPR (éducateurs sportifs diplômés) pour la période du 1/09/2021 au 5/07/2022,
- de charger M. Cyrille BOUREL, délégué au sport, de suivre ce dossier.

#### 4. Vote des subventions 2021

Au moment du vote de la subvention allouée à leur association, les élus concernés quittent la séance à savoir MM. Cyrille BOUREL, Président du GSY, Vincent YVOIR, Président du Comité des Fêtes, ainsi que M. Gérard BAUDU, trésorier de l'UNC.

• APEL	2 000,00 €	à l'unanimité
• OGEC – Fournitures scolaires	1960,00€	à l'unanimité
• OGEC – Convention	40 428,00 €	à l'unanimité
• Nature et Mégalithes	1 000 €	à l'unanimité
• Foyer d'Animation Rurale	2 000€	à l'unanimité
• Entre Palis et Mégalithes	Pas de demande cette année	à l'unanimité
• Club des Menhirs	250,00 €	à l'unanimité
• UNC Section Saint-Just	350,00 € + vin d'honneur 8/05	à l'unanimité
• ACCA	580,00€	à l'unanimité
• Groupe Saint-Yves	1 000,00 €	à l'unanimité
• Tennis Club de Cojoux	Pas de demande cette année	à l'unanimité
• Mégalithes Storm	300,00 €	à l'unanimité
• Comité des fêtes	800,00 €	à l'unanimité
• Secours Catholique	50,00 €	à l'unanimité
• ESCP Volley	600,00 €	à l'unanimité
• ADAPEI	100,00 €	à l'unanimité
• Anim'Saint-Just	600,00 €	à l'unanimité
• Epicerie Sociale de Pipriac	30,00 €	à l'unanimité
• Les Musicales de Redon	500,00 €	à l'unanimité
• Asso Indiscernable – Projet film de danse	Gratuités	à l'unanimité
• GESPR	Suivant convention	à l'unanimité

Remarque de Mme Aline HERVÉ : pourquoi la convention avec l'Office des Sports de Pipriac n'est-elle pas citée dans ce tableau comme les années précédentes sachant que la commune s'engage à payer pour les heures effectuées ? M. le Maire répond que la commune paiera en fonction des heures réellement effectuées et que ce point sera revu ultérieurement.

#### 5. Réflexion sur une éventuelle acquisition de la parcelle AB305

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Mme Yolande PATY-LEMAUX propriétaire de la parcelle AB 305 d'une surface de 867 m<sup>2</sup>, située dans le bourg, qu'elle souhaite mettre en vente au prix de 13 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer à Mme PATY-LEMAUX l'achat de cette parcelle au prix de 8 € le m<sup>2</sup> dans le cadre de la réserve foncière.

#### 6. Intention d'achat d'un bien immobilier : parcelle ZJ 304

La parcelle cadastrée ZJ 304 de 109 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Le Rocher » a été incorporée dans le patrimoine communal par délibération du 3/03/2016 par arrêté municipal du 3/01/2017, suite à la succession de Pierre LECOMMANDEUR, en l'absence de tout héritier connu.

M. Gaëtan GENOIS, domicilié « La Moissonais » a décidé de renoncer à cette acquisition suite à la délibération du 26/11/2020 qui en fixe le prix à 1 500 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la cession de cette propriété immobilière au profit de M. Yannick ROBERT domicilié « 2 La Fresnais » 35470 BAIN DE BRETAGNE.

#### 7. Vente du chemin rural n° 420

M. le Maire fait part de la demande de la SCEA LUMEAU de l'acquisition du Chemin Rural cadastré n° 420 au lieu-dit « Bocadève ».

Ce chemin rural n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité. L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement au riverain, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à

l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

Le conseil municipal décide, 9 pour et 5 abstentions, par vote à main levée, de donner un accord de principe sur la vente en notant qu'aucune parcelle ne se trouvera enclavée et de reporter la fixation du prix de vente à une prochaine réunion. Les frais de bornage (si besoin) et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire engagera une procédure d'enquête

publique préalable à l'aliénation du chemin rural de Tréal, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et

du code des relations entre le public et l'administration et désignera un commissaire enquêteur pour cette enquête publique,

## **8. Médiathèque :**

### **➤ Convention de coopération pour la mise en réseau des bibliothèques avec Redon Agglo et annonce d'emploi**

M. le Maire laisse la parole à Mme DUTHU pour relater le travail effectué en lien avec la coordinatrice du Réseau Médiathèque(s) de Redon Agglomération, la MDIV, la commune de Pipriac, la DRAC et le Foyer d'Animation Rural.

Le conseil municipal valide la convention de coopération pour la mise en réseau des bibliothèques avec Redon Agglo. Dans cette convention, la commune s'engage à adopter le fonctionnement du réseau précité ainsi que les tarifs proposés par Redon Agglomération.

Cette mise en réseau va de pair avec la

création d'un emploi mutualisé (adjoint du Patrimoine de catégorie C), avec la commune de Pipriac pour début septembre 2021. La commune de Saint-Just financera 17 h 50 sur les 35 h.

Les services Ressources Humaines de la mairie de Pipriac vont rédiger l'offre d'emploi pour une publication courant avril 2021. Les deux communes acceptent d'intégrer la médiathèque de Redon Agglo ainsi que la MDIV aux entretiens d'embauche. La commune de Saint-Just accepte que la commune de Pipriac porte le poste sous réserve de l'accord des services de la DRAC.

### **➤ Contrat d'objectifs pour le développement de la lecture et des bibliothèques**

Ce point sera revu à une prochaine réunion afin d'être présenté à la session d'octroi des subventions MDIV avant fin septembre 2021.

### **➤ Autorisation de subvention auprès de la DRAC et de la MDIV**

Le conseil municipal à l'unanimité charge M. le Maire de solliciter les subventions susceptibles d'être allouées - notamment auprès de la DRAC et de la MDIV - pour l'emploi créé et les travaux d'aménagement et d'équipement de la médiathèque-garderie.

## **9. Avis sur modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sixt/Aff**

Conformément aux dispositions de l'article L 123-13-3 du Code de l'Urbanisme, la commune de Saint-Just est sollicitée pour avis sur le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sixt/Aff. Le conseil municipal émet, à l'unanimité un avis favorable au projet.

## **10. Appel au financement immobilier pour le centre hospitalier de Redon-Carentoir**

Le conseil municipal,  
-ayant pris connaissance des difficultés du centre hospitalier de Redon-Carentoir à mettre en œuvre un plan de financement pour le remplacement, sur le site de Redon, du bâtiment principal construit au début des années 1970,  
-réaffirmant l'importance de cet établissement pour un accès de tous aux soins, dans un territoire éloigné des métropoles et où les indicateurs de santé de la population démontrent la nécessité d'un renforcement de l'offre de soins,  
-réaffirmant également que l'attractivité d'un

territoire, tant pour les résidents que pour les entreprises, nécessite la présence d'un équipement hospitalier polyvalent modernisé,

à l'unanimité, exprime le vœu, auprès du conseil de surveillance du centre hospitalier et auprès des services de l'Etat, qu'un plan de financement solide soit établi très rapidement et que toutes les solutions palliant l'absence d'autofinancement soient recherchées, avec l'Etat, les deux Régions et les trois Départements concernés, afin d'aboutir enfin à un projet validé au cours de ce premier semestre 2021.

## **11. Questions diverses**

•**Salle des sports :** il est décidé à l'unanimité d'autoriser un paiement par acompte pour la facture concernant les travaux à la salle des sports faits par l'entreprise FEVRIER Bâtiment de Renac pour un montant total de 40 742.32 € HT.

•**Réhabilitation et extension d'un existant en médiathèque-garderie : acte d'engagement et avenant sur le marché de mission de maîtrise d'œuvre**

M. le Maire fait part des modifications à intervenir sur le marché de mission de maîtrise

d'œuvre présentées par M. Dominique EON, architecte DPLG de PLELAN LE GRAND.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

-de signer l'avenant n° 1 à l'acte d'engagement initial de 5 519.12 €, conclu avec M. EON qui a pour objet d'ajuster les honoraires du titulaire du marché architecture, selon l'actualisation de l'estimation APD, hors démolition-désamiantage des travaux de médiathèque-garderie, au même taux d'honoraires de 8 %, ce qui porte le marché de 24 000 € HT à 29 519.12 € HT compte tenu de l'avenant n° 1,

-de signer un nouvel acte d'engagement pour la partie démolition-désamiantage d'un existant pour un taux d'honoraires de 4 % sur un montant démolition-désamiantage etc... de 98 650 € HT soit un montant d'honoraires qui s'élève à 3 946 € HT.

#### **Aménagement du gîte : plus-value « ferme portes »**

M. le Maire annonce une plus-value de 362.32 € HT sur les travaux de menuiserie effectués par l'entreprise BODIGUEL GAUVIN pour la pose de 4 ferme-portes sur bloc portes, portant le montant total à 5 594.14 € soit 6 712,97 € TTC.

#### **•Concours photo**

Une délibération du 17/12/2020 lançait l'organisation d'un concours photo du 1/01 au 31/05 en vue d'alimenter le futur site internet. A ce jour, aucune inscription n'étant enregistrée, le conseil municipal valide, à l'unanimité, une proposition d'affiche qui ouvrirait le concours à tous et ne serait donc plus limité aux habitants de la commune.

### **SÉANCE DU 15 AVRIL 2021**

**Étaient présents** : M.D. MAHÉ, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, Mme A. HERVÉ, Mme H. FRANGEUL, Mme N. DELACOUR, Mme M. MAHÉ, M. V. YVOIR

**Procurations** : M. B. DALLÉRAC a donné procuration à M. C. BOUREL  
Mme G. YVOIR a donné procuration à Mme V. LUC

#### **Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos**

#### **1. Budget principal**

##### **A/ Affectation du résultat 2020**

Le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2020 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 215 074,05 € et un excédent d'investissement de 37 741,97 €.

##### **B/ Présentation et vote du budget primitif 2021**

Le budget primitif 2021 s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement	920 509,05 €
Section d'investissement	2 260 686,00 €

#### **2. Budgets annexes**

##### **➤ Lotissement « Lucie Aubrac »**

##### **A/ Affectation du résultat**

Le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 29 236,20 € et un excédent de fonctionnement de 22 953,85 €.

##### **B/ Présentation et vote du budget primitif 2021**

Le budget primitif 2021 s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement	71 263,05 €
Section d'investissement	58 472,40 €



## ➤ Lotissement des Grottes

### **A/ Affectation du résultat**

Le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 138 105,71 € et un déficit de fonctionnement de 390,44 €.

### **B/ Présentation et vote du budget primitif 2021**

Le budget primitif 2021 s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement 393 405,86 €

Section d'investissement 334 613,42 €

## ➤ Projet futur lotissement

### **A/ Attribution du nom du lotissement, création d'un budget annexe et assujettissement à la TVA**

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à ce futur lotissement et d'autoriser d'individualiser l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires à la création de ce lotissement dans un budget annexe.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, du lancement d'un nouveau lotissement communal situé sur les parcelles AB 193, AB 194, AB 195, AB 196, AB 197, AB 198, ZH 337, ZH 347 et ZH 400 cadastrées « Camas » en raison de la vente de 6 lots sur 11 au lotissement des Grottes et de lui allouer le nom « Domaine des Landes ».

Un budget annexe sera ouvert afin d'individualiser l'ensemble de la gestion qui s'y rapporte.

### **B/ Présentation et vote du budget primitif 2021**

Le budget primitif 2021 s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement 90 000,00 €

Section d'investissement 90 000,00 €

### **3. *Construction 5 logements NEOTOA : bornage contradictoire du périmètre de l'opération et division foncière au niveau des 5 logements et de la partie conservée par la mairie***

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'accepter le devis d'ÉGUIMOS de Bain de Bretagne pour un montant HT de 1 975,00 € soit 2 370,00 € TTC, pour effectuer un bornage contradictoire du périmètre de l'opération et division foncière au niveau de construction des 5 logements NEOTOA sis « Place de l'Eglise » et de la partie conservée par la mairie sur la parcelle cadastrée AB 216.

### **4. *Médiathèque-garderie : attribution du marché - choix des entreprises***

Un marché à procédure adaptée pour les travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment existant pour la création d'une médiathèque et d'une garderie, a été réalisé.

La date limite de réception des plis était le 12 mars 2021 à 12 heures suivi d'une deuxième annonce concernant le lot 5 Couverture étanchéité pour lot infructueux, le mardi 6 avril 2021 à 12 heures sur la plateforme Mégalis. Les entreprises ont remis leur offre, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour les 13 lots de ce marché.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, M. le Maire soumet au conseil municipal le tableau d'analyse des offres réalisé par le cabinet d'architecture M. EON Dominique chargé de la mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il rappelle que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour l'ouverture des plis les 18 mars 2021 à 14 h 30 et 15 avril 2021 à 14 h 30.

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées et qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé par le cabinet EON Architecture, le conseil municipal retient les offres des entreprises suivantes :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT de l'offre de base	Montant HT de l'offre après analyse	Variante & Options HT PSE 1	Variante & Options HT PSE 2	Variante & Options PSE 3	Variante & Options PSE 4	Montant des offres HT + PSE retenues
1	Démolition désamiantage	SARL CP Désamiantage 4 rue de la Salle des Fêtes 72220 TÉLOCHÉ	64 041.00 €	65 351.01 €					65 351.01 €
2	VRD Gros œuvre	LELIEVRE Maçonnerie générale La Baignade de Férider 56350 RIEUX	101 507.71 €	100 907.27 €	Remplacem d'un linteau bois 304.94 € x8=2 439.52 €				103 346.79 €
3	Traitement des bois	SASU STRB ZA Beaugé 2 35340 LIFFRÉ	4 518.56 €	2 756.36 €					2 756.36 €
4	Charpente bois Bardage	SAS La Maison DUBOIS ZA Les Rosais 35550 SIXT/AFF	26 686.94 €	26 686.94 €	Poteaux et linteaux iroko 2 531,38 €				29 218.32 €
5	Couverture étanchéité	SAS DIQUERORIO ZI Sainte-Anne 56350 ALLAIRE	40 262.26 €	38 622.02 €					38 622.02 €
6	Menuiseries	SARL PARIS 330 (8) rue de Brancheleux BP 15 56350 ALLAIRE	45 869.85 €	46 582.85 €		Parement bois cloison 723,80 €	Habillage ébrasements d'ouvertures en parements bois 632.50 €		47 939.15 €
7	Isolation cloisonnement /Faux plafonds	SARL Armor Rénovation 42 rue de Montfort 35310 BRÉAL SOUS MONTFORT	30 802.30 €	31 672.14 €					31 672.14 €
8	Revêtements de sols	SARL FRANGEUL ZA Bel Air 35550 SAINT-JUST	17 544.10 €	17 544.10 €	sol PVC U4P3 en lames 2165,30 €				19 709.40 €
9	Peinture	SAS MARGUE 17 rue de la Gare 35890 BOURG DES COMPTES	5 049.03 €	5 049.03 €		Vernis parement bois 34.21 €	Vernis ébrasements bois 160.00€	Vernis porte accordéon 100.00 €	5 343.24 €
10	Métallerie	MÉTALLERIE FRANCOIS ZA La Croix Verte 35600 BAINS/OUST	11 900.00 €	11 900.00 €					11 900.00 €
11	Signalétique	SIGMA SYSTEMS ZA Kerourvois Nord 29552 QUIMPER CEDEX 9	6 654.40 €	6 654.40 €					6 654.40 €
12	Plomberie sanitaires chauffage et ventilation	SAS RIHET ZA La Touche 35890 BOURG DES COMPTES	32 260.00 €	32 913.50 €					32 913.50 €
13	Courants Forts/ Courants Faibles	SAS RIHET ZA La Touche 35890 BOURG DES COMPTES	22 503.32 €	23 417.42 €					23 417.42 €
<b>TOTAL</b>			<b>409 599.47 €</b>	<b>410 057.04 €</b>	<b>7 136.20 €</b>	<b>758.01 €</b>	<b>792.50 €</b>	<b>100.00 €</b>	<b>418 843.75 €</b>

## **5. Médiathèque : acquisition d'ouvrages (2 € par habitant)**

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'acquisition d'ouvrages à hauteur de 2 € par habitant au lieu de 1 € comme par les années passées, afin de renforcer les fonds disponibles dans la bibliothèque municipale qui fait partie du réseau des bibliothèques de Redon Agglomération et qui sera gérée par un adjoint du patrimoine et s'engage à solliciter l'aide exceptionnelle à l'achat de livres pour la bibliothèque municipale, avant le 30 avril au Centre National du Livre.

## **6. Médiathèque : adoption du projet d'extension d'horaires d'ouverture et arrêt des modalités de financement pour demande de subvention DGD**

M. le Maire rappelle qu'aujourd'hui l'association du FAR est en charge de la gestion de la bibliothèque municipale et ne propose que 3 heures d'ouverture par semaine grâce à la mobilisation des bénévoles.

L'amélioration des conditions d'accueil dans le nouveau bâtiment permettra l'adhésion au réseau des médiathèques du territoire de Redon Agglomération avec une augmentation significative des horaires d'ouverture au public jusqu'à 12 heures par semaine.

Un emploi mutualisé avec la commune de Pipriac sera proposé à un Adjoint du Patrimoine à raison de 17 h 50 par semaine pour chaque collectivité.

Le coût est estimé à environ 20 000 € par an à la charge de la commune de Saint-Just.

Ce projet peut être inscrit au programme de Dotation Générale de Décentralisation par son

projet d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales.

Le conseil municipal entend mettre en place à l'unanimité au 1<sup>er</sup> septembre 2021, une extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale qui passerait de 3 heures à 12 heures par semaine, et prend en charge la création d'un poste à mi-temps par le remboursement des frais de mise à disposition de personnel à la commune de Pipriac (commune employeur).

Toutes les demandes de subventions susceptibles d'être allouées seront sollicitées afin de mener à bien ce projet de recrutement et une série de dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ce projet d'animation, notamment auprès des services de la DRAC dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation, au titre du surcoût occasionné par l'extension des horaires d'ouverture.

## **7. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZP308 et ZP475**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les terrains cadastrés ZP 308 et ZP 475 d'une contenance totale de 10 a 99 ca situés «La Trionnais » et « Le Mottay».

## **8. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB369, AB370, AB371, AB373, AB374, AB376 et AB377**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les terrains cadastrés AB369, AB370, AB371, AB373, AB374, AB376 et AB377 d'une contenance totale de 11 a 87 ca situés «Rue du Halgouët».

## **9. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZH0102P, ZH0375P, ZH0377P et ZH0379P**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les terrains cadastrés ZH0102P, ZH0375P, ZH0377P et ZH0379P d'une contenance totale de 22 a situés «5 rue des Grottes».

## **10. Lotissement des Grottes : vente des lots n° 5 et n° 10**

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la vente des lots n° 5 et 10 du lotissement des Grottes au prix de 35.00 € TTC le m<sup>2</sup> :

-LOT n° 5 : terrains cadastrés AB 398 et 402 d'une superficie de 545 m<sup>2</sup> à M. et Mme Bertrand BOSCHEREL domiciliés «7 Résidence St Roch » à Cintré (35310).

-LOT n° 10 : terrains cadastrés AB 400 – 405 et 423 d'une superficie de 542 m<sup>2</sup> à M. Corentin LESAGE domicilié «2 Le Clos » à Bains/Oust (35600).

## **11. Plan de relance – continuité pédagogique Appel à Projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : choix du fournisseur**

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées peuvent répondre, en lien étroit avec les académies, à l'appel à projets émis par l'Etat au titre des investissements d'avenir dans les écoles des communes rurales. L'ambition de cet appel à projets est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service de développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leurs diversités et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège. Les projets pédagogiques, présentés dans le cadre des réponses à cet appel à projets, doivent reposer sur le volontariat des équipes pédagogiques concernées qui s'engageront avec le soutien

des académies à mettre en œuvre les innovations pédagogiques proposées.

C'est dans ce cadre que M. le Maire propose d'inscrire le projet numérique de l'école de Saint-Just pour la fourniture d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau. Le devis s'élève à 4 083.94 € TTC. Le soutien financier de l'Etat couvre 70 % du coût du projet global.

Le conseil municipal, considérant l'intérêt de favoriser l'innovation pédagogique et la transformation des pratiques pédagogiques de l'école au service de la réussite de tous les élèves, décide de répondre favorablement à l'appel à projets lancé par l'Etat au titre des « Ecoles numériques innovantes et ruralité » en présentant un dossier relatif à la fourniture et à la mise en place d'équipements informatiques innovants à l'école de Saint-Just et sollicite une subvention sur la base d'un montant de 4 083.94 € TTC, en précisant que l'achat des équipements ne pourra se faire sans accord de subvention.

## **12. Questions diverses**

### **• Mise à disposition au public du projet de modification simplifiée du PLU**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de mettre le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et l'exposé des motifs à disposition du public en mairie, aux jours et horaires d'ouverture pour une durée d'un mois du 23 avril 2021 au 23 mai 2021 ;
- DECIDE de porter à connaissance au public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition dans un journal diffusé dans le département. Cet avis sera affiché en Mairie et publié sur le site de la Commune dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Un cahier permettant de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'expiration du délai de mise à disposition, le Maire présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et approuvera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

### **• Demande d'emprunt**

M. le Maire informe le conseil municipal d'un besoin de financement pour pallier aux subventions à venir et à la vente de lots du lotissement des Grottes. Il rencontrera prochainement une banque pour voir les propositions de prêts possibles. Le prêt sera rattaché à l'opération « Médiathèque-Garderie ».

### **• Démission de la déléguée suppléante à l'Office Intercantonal des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine**

Mme Aline HERVÉ prend la parole pour exprimer son désaccord sur la forme avec laquelle a été traitée la non-reconduction de la convention avec l'Office Intercantonal des Sports et Jeunesse de Pipriac. Elle explique n'avoir été convoquée à aucune réunion ni avoir été informée des décisions qui en ont découlé. Elle ne veut plus représenter la mairie dans ce fonctionnement qui ne lui convient pas, souhaite démissionner de son poste de déléguée suppléante à l'Office Intercantonal

des Sports et Jeunesse de Pipriac avec effet immédiat et indique ne pas se porter candidate pour un éventuel poste de déléguée auprès du Groupement d'Employeurs Sportifs en Pays de Redon.

Le conseil municipal prend acte de la démission de Mme Aline HERVÉ du poste de déléguée suppléante à l'Office Intercantonal des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine et de son souhait de ne pas représenter la

commune auprès du Groupement d'Employeurs Sportifs en Pays de Redon.

**• Accompagnement dans le car de la garderie à l'école**

Mme Morgane MAHÉ rapporte les questions des parents concernant l'absence d'accompagnateur dans le car qui relie la garderie à l'école.

M. le Maire et Mme DUTHU répondent que la navette entre la garderie et l'école ne concerne que les enfants qui sont inscrits à la garderie

municipale. La commune suit le règlement de Redon Agglo (responsable des transports scolaires) qui estime que les enfants peuvent être dans le car sans accompagnateur.

Un mot sera adressé à l'ensemble des parents concernés par ce service.

## **SÉANCE DU 29 AVRIL 2021**

**Etaient présents** : M.D. MAHÉ, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, Mme G. YVOIR, Mme A. HERVÉ, Mme H. FRANGEUL, Mme N. DELACOUR, M. B. DALLÉRAC, Mme M. MAHÉ, M. V. YVOIR

**Excusé** : M. H. BLOUIN

**Procurations** : Mme V. LUC a donné procuration à M. C. BOUREL

### **Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos**

#### **1. Souscription d'un emprunt pour financement des travaux de la « Médiathèque-garderie »**

Considérant que pour financer les investissements prévus pour les travaux de la Médiathèque-Garderie, il a été prévu au Budget Primitif de recourir à l'emprunt, et en attendant de recevoir toutes les subventions dont le solde ne sera versé qu'une fois tous les travaux achevés, M. le Maire explique qu'il y a lieu de souscrire un emprunt.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Caisse ARKEA BANQUE E&I, filiale du Crédit Mutuel Arkéa : - un prêt à long terme de 300.000,00 €, - durée de 15 ans, - au taux fixe de 0,58%, avec échéances trimestrielles de 5.224,28 €, frais de dossier à 300,00 €.

#### **2. Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 € au 25/06/2021 et de retenir la proposition d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels filiale de Crédit Mutuel Arkéa.

#### **3. Diagnostic gratuit des ponts (Programme National Pont)**

La commune est éligible au Programme National Pont. La date limite d'inscription est le 30 avril 2021. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de candidater à ce diagnostic gratuit.

Ce programme, issu du plan de relance, a pour objectifs de doter les communes d'un outil adapté pour entretenir et gérer leur patrimoine.

**Il est gratuit et se déroule en 2 phases :**

- Phase 1 : Recensement et reconnaissance des ouvrages, avec remise d'un carnet de santé par ouvrage. Les ouvrages concernés par le programme sont les ponts (ouverture supérieure à 2 m) et les murs aval de soutènement (hauteur visible supérieure à 2

m) portant une voirie communale, faisant partie du domaine public des communes.

- Phase 2 : Evaluation des ouvrages les plus sensibles (identifiés comme tels lors de la phase 1). Pour ces ouvrages, le carnet de santé est alors enrichi d'éléments complémentaires.

**Le déploiement du programme :**

La première phase de recensement et reconnaissance débutera en Juillet prochain et se déroulera sur 2021 et 2022 selon un échéancier prévisionnel qui sera communiqué aux communes inscrites.

Elle sera réalisée par un bureau d'études piloté par le Cerema.

**Les enjeux en termes de responsabilité :**

Un arrêt du Conseil d'Etat de 1906 a posé le principe que le propriétaire d'un pont est celui de la voie qu'il porte. Ainsi c'est au propriétaire de l'ouvrage qu'incombe l'obligation d'en assurer l'entretien. En cas d'accident, où le lien de causalité entre l'état de l'ouvrage et l'accident est établi, se posera la question de la responsabilité administrative du

gestionnaire. Il reviendra au gestionnaire de l'ouvrage de démontrer qu'il a bien assuré un entretien normal.

L'absence de diagnostic d'un ouvrage, peut être considéré comme un défaut d'entretien normal, et donc engager la responsabilité administrative de la collectivité qui en assure la gestion.

#### **4. Campagne de plantations de haies bocagères 2021-2022**

M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition de convention pour la campagne de plantation de haies bocagères.

En effet, la commune de Saint-Just souhaite s'engager dans la plantation de haies bocagères car s'il existe des aides pour les agriculteurs qui veulent planter des haies bocagères, il n'y en a pas pour les particuliers.

Pourtant nombreux sont les habitants de la commune à envisager ce type de travaux.

La prise en charge financière de ces plantations représente un obstacle à la réalisation tout comme les aspects techniques.

Le CPIE Val de Vilaine de Saint-Just (35) porte un programme complet d'accompagnement des particuliers à la plantation des haies bocagères. Le propriétaire nommé ici : « le planteur » obtient par le CPIE une étude de faisabilité, les conseils, les plants et les protections contre le gibier.

La plantation doit avoir un rôle de brise vent, d'anti-érosion ou d'amélioration de la qualité du paysage bocager.

Les travaux de plantation restent à la charge du planteur, les services techniques de la commune ne sont pas sollicités. Le technicien du CPIE Val de Vilaine reste l'interlocuteur

avec le planteur. Un bilan sera effectué en fin de campagne de plantation reprenant le nombre de planteurs, le linéaire planté avec une carte de localisation, la liste des essences utilisées et un bilan financier. Le CPIE éditera une facture globale à la commune et une facture à chaque planteur. La répartition du coût du chantier tout compris sera répartie à 50% planteur, 50% commune. Cela représente environ 2.5€ par mètre linéaire planté pour la commune et idem pour le planteur.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la campagne de plantation de haies bocagères portée par le CPIE Val de Vilaine et d'accepter la participation financière de la commune à hauteur de 50 % du coût de chaque projet de plantation pour le programme à venir, les 50% restants étant à la charge du planteur en fixant un budget à ne pas dépasser de 2 500 €/an maximum et un budget de 250€/dossier. Dans ce cas, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Val de Vilaine indique que les projets de plantation seront pris dans l'ordre d'inscription, s'il y a plus de projets que de budget alloué à l'opération, alors les planteurs inscrits trop tard seront prioritaires pour l'année suivante.

#### **5. Elections départementales et régionales : planning de la tenue du bureau de vote pour les scrutins des 20/06 et 27/06/2021**

Les dates des élections départementales et régionales de 2021 sont fixées au dimanche 20 juin 2021 pour le premier tour et au dimanche 27 juin 2021 pour le second. Les bureaux de vote ouvrent le dimanche à 8 heures et ferment à 18 heures.

M. le Maire se charge de contacter des personnes supplémentaires parmi les électeurs de la commune pour être assesseur. Le lieu de vote habituel «salle de la mairie» ne permet pas d'organiser les opérations électorales dans des conditions sanitaires

satisfaisantes, et notamment pour permettre la distanciation physique. Aussi une demande de modification du lieu de vote sera adressée au Préfet avant le 31/05/2021. Le lieu de vote retenu est la « Salle de Cojoux », plus spacieuse pour l'organisation et le bon déroulement de ces opérations électorales de deux scrutins. En effet, les opérations électorales seront physiquement dédoublées (doubles tables de vote, urnes et tables de décharge) et l'aménagement des espaces devra permettre d'imposer une distance physique d'au moins 1.5 mètre entre chaque personne.

#### **6. Vaccination pour les membres du bureau de vote mobilisés le jour du scrutin**

Il est demandé à la Mairie de transmettre à la Préfecture avant le 21/05/2021 la liste des personnes à faire vacciner en priorité. Les élu(e)s intéressés procèdent à leur inscription. Un tour de table est fait pour connaître le nombre d'élu(e)s ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la Covid-19.

## 7. Questions diverses

### • Travaux d'aménagement du bourg

Le cabinet ERSILIE est venu faire un marquage au sol à la bombe pour matérialiser le projet. Le conseil municipal a été invité ce même jour à 19 heures à se rendre « Place de l'Église » pour se rendre compte, dans l'espace, des modifications qui peuvent être apportées. Des remarques ont été faites sur

### • Futur lotissement

Le nom retenu pour le lotissement est « Domaine des Landes ».

Le budget adopté pour lancer ce projet est de 90 000 € (avec écritures d'opérations d'ordre) et non 30 000 €.

### • Remboursement locations de salles

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, suite aux directives gouvernementales et à l'état d'urgence sanitaire entré en vigueur sur l'ensemble du territoire national pour faire face à l'épidémie de Covid-19, les salles des fêtes et autres espaces destinés à la location pour des événements privés sont fermés par arrêté préfectoral, aucune activité festive, y compris à caractère privé ou familial, ne pourra avoir lieu dans ces espaces.

### • Règlement intérieur des déchèteries

Depuis le 8 mars 2021, les modalités d'accès en déchèteries ont changé. Tout utilisateur des déchèteries doit désormais être muni d'une carte « pass déchets » pour pouvoir accéder aux quais de dépôt. Ces nouvelles modalités d'accès ont impliqué la révision du règlement intérieur des déchèteries.

Le règlement indique que :

- Les tracteurs sont interdits pour tous les usagers (particuliers et professionnels),
- Pour les particuliers :
  - o Les véhicules utilitaires de type camion (master, boxer, jumper...) équipés d'une

### • Divers

- Cambriolage à l'école privée (ordinateurs, un chèque non libellé...)
- Effraction au Club House (volet forcé) et aux vestiaires de la salle des sports (fenêtre cassée)
- Dépôt d'ordures sauvages entre la Bonhommiais et la Gouittais
- Achat éventuel du terrain derrière le local technique à 8 €/m<sup>2</sup>
- Peintures en cours à la salle des sports
- Rampes posées au gîte, cimetière et au club house

les places de parking (privilégier le stationnement en épi le long de l'église), conserver le mur à hauteur de 80 cm dans le bas de la Place pour la Halle, le virage devant la mairie (tester avec des plots pour le passage des semi-remorques, tracteurs...).

D'autres idées de lotissement après le lotissement « Domaine des Landes » sont lancées : sur la droite de la route du Stade, sur la gauche avant Camas. Des démarches vont être engagées envers les propriétaires.

De ce fait, certaines locations de la salle polyvalente « Salle de Cojoux » et du « Gîte et Chambres d'Etape » ont été annulées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser les acomptes versés par les locataires pour la location qu'ils ont été contraints d'annuler, et de rembourser automatiquement les nouvelles demandes d'annulation suivant les mêmes modalités en cas de prolongation des restrictions.

remorque sont interdits, mais autorisés sans remorque.

o Les véhicules utilitaires de type camionnette (kangoo, partner, berlingo...) équipés d'une remorque sont autorisés.

Ces nouvelles restrictions d'accès ont été décidées pour améliorer le fonctionnement de déchèteries par tous et pour tous. Les autres informations déjà transmises et inhérentes à l'utilisation des déchèteries comme par exemple les conditions d'accès pour les professionnels, les listes des déchets admis et des déchets interdits, sont également mentionnées dans ce règlement.

- Informer par courriel l'Office des Sports de Pipriac de la démission d'Aline HERVÉ, déléguée suppléante

- Réception des travaux du lotissement des Grottes : travaux de plantations à revoir avec l'entreprise Paysages Leroy

- Rave Party soupçonnée en Bretagne ce samedi 1<sup>er</sup> mai sans plus de précisions, envoyer tout renseignement permettant d'intervenir en amont d'une installation illicite, aux services de gendarmerie.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

# Communiqués De la Mairie



## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE



	MATIN	APRES-MIDI
<b>LUNDI</b>	9h-12h15	FERMÉE
<b>MARDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>MERCREDI</b>	9h-12h15	FERMÉE
<b>JEUDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b> VENDREDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>SAMEDI</b>	10h-12h	FERMÉE

Le service urbanisme est également fermé le mercredi matin et le samedi

☎ : 02.99.72.00.46

@ : mairie@saintjust35.fr

## LOTISSEMENTS COMMUNAUX

**Lotissement des GROTTES**  
Saint-Just  
35€ TTC/m<sup>2</sup>  
**11 LOTS VIABILISÉS**  
de 511 m<sup>2</sup> à 582 m<sup>2</sup>  
SAINT-JUST  
Renseignements en Mairie : **02 99 72 00 46**

**Lotissement LUCIE AUBRAC**  
Reste 1 lot à vendre 600m<sup>2</sup>  
32€ HT/m<sup>2</sup>

Il reste toujours un lot de 600 m<sup>2</sup> à vendre dans le lotissement Lucie Aubrac au prix de 32€ HT le m<sup>2</sup>. Six lots sont déjà réservés dans le lot. des Grottes. Une maison est en cours de construction. Cinq restent actuellement disponibles au prix de 35€ TTC le m<sup>2</sup>.

## ÉPICERIE

Après quelques mois de travaux de rénovation, l'ancien « Bar-épicerie Boscherel » réouvre ses portes.

« **Le Panier Gourmand** » vous propose différents produits locaux : fromage, viande, boisson, fruits et légumes...

Souhaitons la meilleure réussite possible à Anne-Sophie Gouailler qui vous accueillera le mardi, mercredi, vendredi et samedi.



## ABATTAGE D'ARBRES

Certains arbres sont répertoriés dans le PLU (*Plan Local d'Urbanisme*). Il est donc vivement conseillé de consulter la mairie avant de procéder à l'abattage.



## CANICULE, FORTES CHALEURS : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à venir s'inscrire en mairie sur la liste mise à leur disposition afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**



## CIVISME

- ☞ La Mairie vous rappelle que lorsque vous organisez une fête et que vous accrochez des ballons aux panneaux de signalisation vous devez impérativement les enlever ensuite.
- ☞ Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir ranger au plus vite vos poubelles après le passage des éboueurs. En effet, celles-ci constituent un danger sur le bord des routes.

## DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Le dispositif « Argent de Poche » a permis à 4 jeunes Saint-Justins de découvrir une partie des tâches des Agents Communaux. Ils sont intervenus du 28 juin au 9 juillet pour aider à l'entretien des espaces verts, du camping et de la cantine.



## RECRUTEMENT MÉDIATHÈQUE

La Médiathèque n'ouvrira ses portes qu'en juillet 2022, mais la DRAC et la MDIV, qui subventionnent le poste d'adjoint du patrimoine à hauteur de 80%, nous impose de le créer plusieurs mois avant afin d'enregistrer informatiquement tous les ouvrages présents dans la bibliothèque actuelle. Ce poste à mi-temps pour Saint-Just sera mutualisé avec la commune de Pipriac.

Antoine BARBEDET prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Il est originaire de Nantes. Pendant ses études de Sociologie et de Sciences Politique, il travaille en tant

qu'animateur puis directeur de colonies de vacances. Une fois diplômé, il voyage en Amérique Latine puis se spécialise dans la coordination de projets dans des structures d'éducation populaire. Toujours directeur de colonies de vacances il est également formateur BAFA et accompagnateur de séjour pour des personnes en situation de handicap. Amateur de Bande Dessinée et de littérature, il était depuis deux ans médiateur du livre dans une association dans laquelle il a mis en œuvre une résidence d'auteur mais également de nombreuses activités autour de la lecture et de l'écriture.

## CONCOURS PHOTOS

En début d'année, nous avons lancé notre 1<sup>er</sup> Concours Photos afin d'alimenter le Site internet de la commune.

Treize concurrents nous ont fait parvenir trente-et-une photo. Celles-ci ont été présentées de manière anonyme aux membres du jury qui s'est réuni début juin. Nous remercions Véronique Gonzales, directrice de l'Office du Tourisme de Redon Agglomération, et Vincent Guihur, photographe à Sixt-sur-Aff pour leur participation et leur avis éclairé.

Nous adressons nos félicitations à tous les concurrents et aux lauréats des 3 catégories proposées, Patrimoine, Nature et Insolite :

### Patrimoine

- 1 – Vincent PROVOST
- 2 – Pierre-Jacques PRIME
- 3 – Jacques QUINTON

### Nature

- 1 – Emma DELOUCHE
- 2 – Dominique PATOU
- 3 – Daniel THEZE

### Insolite

- 1 – Emma DELOUCHE
- 2 – Annick RIALLAND
- 3 – Isabelle LEMETAYER

Ils ont été récompensés lors de l'inauguration de l'exposition ouverte à tous dans la salle de la Mairie tout au long de l'été (aux heures d'ouverture de la Mairie).

## LES TRAVAUX RÉALISÉS



➤ **La sécurisation des entrées du bourg** est terminée : ralentisseurs et poteaux incitent vivement les automobilistes à lever le pied et rassurent les piétons qui empruntent les sentiers goudronnés.



➤ **Les travaux de rénovation de la Salle de Sport** sont achevés. Nos sportifs vont désormais évoluer dans de meilleures conditions avec une salle refaite à neuf : un sol, isolation, peintures et espace dédié aux spectateurs.



## LES PROJETS EN COURS

➤ **Les travaux de la médiathèque** viennent de commencer par la démolition et le désamiantage des toitures. Les ouvertures de la garderie ont été récupérées ; elles serviront pour remplacer celles du restaurant scolaire. La fin des travaux est programmée pour juillet 2022.



### **INFORMATION :**

Pendant toute la durée des travaux, la garderie est transférée à l'Ecole Privée Notre-Dame, rue Germain Blouin.

Les modalités en sont fixées par une convention. Nous remercions l'OGEC de bien vouloir nous accueillir dans ses locaux.

### ➤ **Aménagement du bourg**

Le 19 novembre 2018, le Conseil Municipal a validé le choix des actions retenues par le Comité de pilotage (Région, Département, Comité départemental du tourisme, Office du Tourisme de Redon Agglomération, Maire et Adjointes) dans le cadre de l'expérimentation « Site d'exception » initiée par la Région Bretagne. 200 000 euros de subventions (soit 70% des dépenses) ont été accordées à la commune sur 3 ans pour réaliser ces actions. L'action majeure consistait en un projet de réaménagement du centre-bourg afin de renforcer l'attractivité de la Commune : accueillir de nouveaux habitants, accueillir des visiteurs et touristes...

Le Cabinet d'études ERSILIE de Guer a été retenu le 7 février 2019 pour travailler sur une stratégie d'aménagement du bourg destinée à améliorer la qualité de l'accueil, par l'embellissement et la création d'ambiances en rendant les habitants acteurs de cet embellissement, avec un lieu de

consignes (dépôt d'affaires, sac à dos avec les commerçants ou au sein d'équipements communaux).

Le projet devait proposer une vraie centralité autour de la Place de l'Eglise par la redéfinition des stationnements et par la définition d'usages autres que le stationnement pour la Place de l'Eglise (commerces ambulants...).

Plusieurs réunions publiques ou Comité de pilotage ont eu lieu permettant d'affiner le projet pour arriver aux plans qui sont présentés à cette séance. L'aménagement du carrefour devant la mairie sera éventuellement revu de façon à sécuriser la circulation des engins agricoles et des poids-lourds.

La validation de ce projet global est une première étape qui permettra d'évaluer de manière plus précise le montant des travaux et de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être allouées.



## AIDE A LA PLANTATION DES HAIES BOCAGÈRES

La commune soutient les particuliers qui souhaitent planter des haies bocagères. Elle prend en charge la moitié du coût des fournitures et des conseils. Le travail de plantation reste à la charge du planteur.

En participant à la campagne de plantation vous bénéficierez de :

- conseils sur le choix des essences, les techniques de plantations, la gestion indispensable de la future haie
- commandes groupées de plants, paillage biodégradable, protections gibiers, tuteurs
- d'un suivi personnalisé de votre projet

Le reste à charge pour le planteur est évalué à 2.5€ du mètre linéaire planté (hors plantation).

### DEROULEMENT

**JUIN JUILLET**

Je vérifie que mon projet est éligible au programme en contactant le technicien par mail : [cpie-haiesbocageres@orange.fr](mailto:cpie-haiesbocageres@orange.fr)

**JUILLET AOÛT**

Je conviens d'un rendez-vous avec le technicien sur le lieu de plantation pour étudier mon projet. Je peux commencer à préparer mon terrain.

**AOÛT SEPTEMBRE**

Le technicien m'envoie ma « fiche planteur », je peux encore la modifier ou la renvoyer signée pour m'engager. Il est grand temps de procéder au déchaumage de mon terrain.

**SEPTEMBRE**

**OCTOBRE**

Mes plants, protections et paillage sont commandés. Je serai informé de l'arrivée de mon lot aux services techniques par le technicien du CPIE.

**OCTOBRE**

**NOVEMBRE**

Je réalise la plantation dans la semaine de réception des plants.

Je paie la facture à raison de 2.5€/mètre planté



Pour toutes demandes d'informations et inscriptions à la campagne de plantations de haies bocagères 2021-2022, contactez Guillaume COSSON : [gcosson.cpie@orange.fr](mailto:gcosson.cpie@orange.fr) ou par téléphone au 06 07 39 51 00.

## REPAS DES AINÉS

### Repas de fin d'année

Le repas des aînés aura lieu cette année, (sous réserve des conditions sanitaires liées au COVID-19):

**le samedi 2 octobre 2021 à 12 h30  
à la Salle de Cojoux.**

Cette manifestation sera également annoncée dans les commerces, dans les journaux et le panneau devant la mairie.

Le prix est fixé à environ 26 € par personne.

Le repas est **gratuit pour les personnes âgées de plus de 65 ans**. Une participation à hauteur de 50% est demandée aux membres de la commission Aide Sociale.

Les inscriptions se font en Mairie.

Si vous n'avez pas de moyen de transport, n'hésitez surtout pas à le signaler en Mairie. On pourra venir vous chercher à votre domicile. Cette journée festive doit rassembler un maximum de personnes. C'est pour tous l'occasion de se revoir et de passer un bon moment ensemble.

### Déroulement de la journée :

- célébration à l'église à 11 h 30
- photo de groupe prise par la presse
- apéritif offert par la Mairie à la Salle de Cojoux
- repas servi par un traiteur
- animation prévue pendant le repas.

### Colis de Noël

Comme chaque année, les membres de la commission aide sociale ont décidé d'offrir un colis de Noël **aux personnes âgées de 80 ans et plus** qui n'assistent pas au repas de fin d'année, ainsi qu'aux **personnes de plus de 65 ans qui sont hospitalisées ou trop affaiblies** pour y participer.

Ces colis sont d'une valeur égale à 26€ chacun (prix du repas). Des plantes ou des coffrets d'eau de toilette sont offertes aux personnes âgées diabétiques.

Chaque membre de la commission Aide Sociale assure la distribution des colis dans son secteur.

## APPLICATION « INTRAMUROS »

Cet outil de communication permet aux habitants de se tenir informés en temps réel dès qu'une nouvelle information est communiquée.

Nous vous invitons donc à télécharger cette application comme suit :

- allez sur le site <http://appli-intramuros.fr>
- cliquez sur **Google Play** si vous disposez d'un mobile ou tablette autre que Apple puis cliquez sur **installez**,
- sinon cliquez sur **Apple Store** puis **obtenir**.
- Une fois l'installation de l'application faite, cliquez sur l'icône de celle-ci et faites une recherche pour la commune de Saint-Just et répondez « oui » à la demande d'abonnement des notifications.

Vous pourrez y retrouver les fonctionnalités suivantes :

- Recevoir des alertes de la Mairie
- Etre informé des événements, actualités, points d'intérêts touristiques
- Retrouver les acteurs locaux (associations, commerces, écoles etc)
- Faire des signalements géo localisés
- Répondre à des sondages et bien d'autres choses encore.



## TARIFS COMMUNAUX 2021

Tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021

### ☞ PHOTOCOPIES

	Noir & Blanc	Couleur
A4 recto	0,25 €	0,30
A4 recto-verso	0,40 €	0,50
A3 recto	0,30 €	0,40
A3 recto-verso	0,45 €	0,60

### ☞ SALLE DE LA MAIRIE

<b>Salle de la mairie</b>	Pour les particuliers – vin d'honneur	30,00 €
	Pour les associations communales	gratuité

<b>Tables et bancs pour une utilisation uniquement dans le parc derrière la mairie</b>	Pour les particuliers	20,00 €
	Pour les associations	gratuité

### ☞ SALLE DES SPORTS

Pour les associations extérieures 100 € / jour

### ☞ SALLE DE COJOUX

		SALLE			CUISINE		Réveillons Noël et Nouvel An avec cuisine
		semaine <i>lundi au jeudi</i>	week-end et férié 1 jour	week-end et férié 2 jours	1 jour	2ème jour	
<b>Commune de Saint-Just &amp; propriétaires de foncier bâti</b>	Particuliers	250 €	300 €	500 €	100 €	50 €	1 300 €
	Associations	200 €	200 €	400 €	100 €	50 €	1 300 €
<b>Hors commune</b>	Particuliers	400 €	500 €	800 €	100 €	50 €	1 300 €
	Associations et entreprises + Thé dansant, belote, etc...	250 €	300 €	600 €	100 €	50 €	1 300 €

### ☞ SALLE DU FAR

		1 jour	2 jours	Réveillon noël et nouvel an
<b>Commune de Saint-Just &amp; propriétaires de foncier bâti</b>	Particuliers	150 €	250 €	250 €
	Associations	150 €	250 €	250 €

- ☛ Une gratuité est accordée par association communale et par an, pour une seule salle communale : soit la salle de Cojoux, soit la salle du FAR (au choix).  
Période de gratuité aux associations de St Just de la salle de Cojoux : entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars sauf Réveillons de Noël et du Nouvel An. La salle reste accessible aux associations en dehors de cette période, mais à titre onéreux.

Exception : des gratuités supplémentaires sont accordées à l'association du FAR pour les représentations théâtrales et l'organisation de Fest-Noz, et à toute association communale organisant une manifestation à but non lucratif.

#### ↳ **RELAIS DES MENHIRS**

	<b>TARIFS DE LOCATION Habitants et propriétaires foncier bâti de la commune</b>	<b>TARIFS DE LOCATION Extérieur à la commune</b>
Journée (2 repas)	110 €	150 €
1/2 journée (repas, animations...)	60 €	
Pique-nique groupe scolaire	15 €	30 €
Réveillon Noël et nouvel an	150 €	200 €
Panier de bois	10 €	10 €
Electricité/Kwh (à partir de 8kw/h)	0,10 €	0,10 €

#### ↳ **GITE – DORTOIR DE 34 LITS**

	<b>TARIFS PARTICULIERS</b>		<b>TARIFS GROUPES SCOLAIRES ET ASSOCIATIFS JEUNESSE</b>	
	Hiver du 01/11 au 31/03	Eté du 01/04 au 30/10	Hiver du 01/11 au 31/03	Eté du 01/04 au 30/10
Nuitée	20 €	18 €	16 €	15 €
Linge de lit	4 € <i>pour le séjour</i>	4€ <i>pour le séjour</i>	4 € <i>pour le séjour</i>	4 € <i>pour le séjour</i>
Chevaux	2 €	2 €	2 €	2 €
Salle vitrée	60 € <i>Salle vitrée seule : en journée uniquement de 8h à 17h</i> <i>Salle vitrée + 12 couchages minimum : en journée et/ou soirée</i>			
Réveillons Noël et nouvel an	750 € : <b>Intégralité du gîte</b>			

#### ↳ **CHAMBRES D'ETAPE – 12 LITS**

	<b>TARIF/NUIT/PERSONNE</b>
Chambre pour 1 personne	25 €
Chambre pour 2 personnes	35 €
Chambre pour 3 personnes	45 €
Linge de lit	4 €
Chevaux	2 €

- La taxe de séjour est fixée à 3% du coût par personne de la nuitée, dans la limite de 2,30€, à laquelle s'ajoute une taxe départementale au taux de 10% de la taxe de séjour. Les mineurs sont exonérés de la taxe de séjour.
- Les tarifs en gîte et chambres d'étape comprennent la mise à disposition d'un drap housse et d'un oreiller.
- Le kit de linge de lit est composé d'une taie d'oreiller, d'une couette et housse de couette.

## ↳ **CAMPING\*\* « LES LANDES DE COJOUX »**

1 emplacement + 1 véhicule	3,00 €
1 emplacement habitat toilé + 1 véhicule	20,00 €
Véhicule ou caravane supplémentaire	3,00 €
Visiteur	1,50 €
Taxe de séjour	0,20 €
Branchement électrique	2,50 €
Caution adaptateur borne électrique	16,00 €
Garage mort	1,50 €
Chevaux	2,00 €
Autres animaux	0,50 €

<b>Résidents</b>	
Personne	3,00 €
Enfant de - 7 ans	1,50 €
<b>« Marabout » et associatifs</b>	
Tarif unique encadrant et enfant	2,00 €
<b>Groupe de 10 personnes et + Sur le même emplacement</b>	
Adulte	3,00 €
Enfant de - 7 ans	1,50 €
<b>Réservation du camping complet</b>	
Tarif forfaitaire (au besoin déduire 2 €/personne sur emplacement déjà réservé)	200,00 €

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**



Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la population totale de la commune de Saint-Just est de 1085.

**Le recensement se déroulera sur la commune de Saint-Just  
du 20 janvier au 19 février 2022**

**Se faire recenser est un geste civique, simple et utile à tous.**



**Plan Communal de Sauvegarde de la population**

**C'est IMPORTANT !!! POUR UNE PRISE EN CHARGE IMMÉDIATE INSCRIVEZ-VOUS !**

En cas de sinistre, prise en charge de la population par les services de secours.

**Vous êtes isolé(e) ?**

**Vous êtes sans moyens  
de transport ?**

**Problèmes de santé ?  
Besoin d'assistance  
particulière ?**



## MAISON MÉGALITHES ET LANDES

La Maison Mégalithes et Landes est ouverte aux visiteurs du 19 mai au 7 novembre 2021. Comme chaque année, de nombreuses animations viendront ponctuées cette saison !

### Nouvel aménagement

Cet hiver la Maison Mégalithes et Landes a connu quelques travaux. Les espaces d'accueil et boutique ont été complètement repensés afin d'accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions, de mettre les différentes gammes de produits en valeur, tout cela dans une ambiance plus chaleureuse et des tons en cohérence avec la muséographie de l'exposition permanente.

Le mardi 8 juin, s'est tenue, en comité restreint dû à un protocole sanitaire toujours en vigueur, une conférence de presse ayant pour objectif de présenter les problématiques, les réflexions, les choix effectués, et le fruit de ce travail mené par l'équipe de l'Office de Tourisme du Pays de Redon et les professionnels ayant réalisé ces travaux.



### Des animations sur le thème de la Préhistoire

Comme chaque année, le programme « Au fil de l'été », coordonné par l'Office de Tourisme du Pays de Redon, propose de multiples animations pour toute la famille. A Saint-Just ces activités sont consacrées à la Préhistoire : apprendre les gestes de la Préhistoire ? Se mettre dans la peau d'un apprenti archéologue ? Visiter le site accompagné d'un guide ? Tout cela sera possible en juillet et août. Des nouveautés à noter encore cette année au niveau des ateliers animés par le CPIE Val de Vilaine Association Nature et Mégalithes : les ateliers sifflet et statuette néolithique, au cours desquels vous pourrez créer vos propres objets. Il est recommandé de bien se renseigner auprès de la Maison Mégalithes et Landes ou de l'Office de Tourisme du Pays de Redon pour connaître les modalités de réservation.

### Exposition « Lann, l'ajonc emblème de la Bretagne »

La Maison Mégalithes et Landes vous propose cette saison cette exposition photo sur les thèmes de la faune, la flore et l'histoire des landes en Bretagne. Elle sera présentée du 12 juin au 26 septembre 2021.

Exposition gratuite, à découvrir sur les heures d'ouverture de la Maison Mégalithes et Landes. Une exposition proposée par l'association Cicindèle.

Maison Mégalithes et Landes  
10, allée des cerisiers

[www.megalithesetlandes.com](http://www.megalithesetlandes.com)

Tél : 02.99.72.36.53

#### Juin et septembre

Du mercredi au samedi : 10h-12h30/14h-17h30  
et Dimanche : 10h30-12h30/14h-17h30

#### Juillet-août

Du mardi au samedi : 10h-12h30/14h-18h.  
Dimanche : 10h30-12h30/14h-18h.

#### Octobre

Les mercredis et samedis + vacances scolaires :  
10h-12h30/14h-17h30  
Dimanche : 10h30-12h30/14h-17h30

# Informations pratiques

## SERVICE DES FINANCES PUBLIQUES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le service des Finances Publiques de Pipriac a fusionné avec celui de Redon. Désormais pour le paiement de vos factures locales (*eau, ordures ménagères, cantine, garderie, ...*) et de vos impôts, votre nouvel interlocuteur est :

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**1, rue des écoles – CS 80261**  
**35603 REDON Cédex**

Sans rendez-vous : du lundi au vendredi, de 9h à 12h

Sur rendez-vous : le lundi et jeudi de 14h à 16h

*Renseignements et prise de rendez-vous au 02.99.71.42.37*

Vos  
solutions  
pour payer



en espèces chez un buraliste  
partenaire agréé  
(en espèces dans la limite de 300 €  
ou par carte bancaire)

À Pipriac  
Le Whitland, 1 place de la mairie

A Saint-Just  
Café des Landes, 1 rue de Halgouet

en ligne sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

ou depuis votre smartphone

## CONSULTATION SUR LA GESTION DE L'EAU



Donnez votre avis en ligne sur :  
[sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr](https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr)

## VIE ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE

Depuis le 25 juin 2021, je vous accueille au « Panier Gourmand » situé 16 allée des Cerisiers.

Venez me rencontrer. Vous y trouverez des produits locaux (Viandes, Œufs, Volailles, Produits Laitiers, Légumes, Boissons, Epices, etc..) en provenance des communes environnantes, des produits du terroir en provenance de producteurs d'autres régions (Fromages, ...) et des produits de consommation courante portant le label Produit en Bretagne.

Je reste à votre écoute pour répondre aux mieux à vos attentes et à vos souhaits, n'hésitez pas à me transmettre vos suggestions.

*Anne-Sophie GOUAILLIER*



Le Panier Gourmand est ouvert :

- mardi et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 16h00 à 19h00
- vendredi et samedi de 8h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00

## LA MISSION LOCALE



### La Mission locale : l'accompagnement des 16-25 ans.

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches et intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'**emploi**, l'**accès à une formation**, la **découverte de métiers**, la **santé**, le **logement** ou la **mobilité**.

**Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos**

**projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.**

### Des places supplémentaires en Garantie jeunes.

L'année 2021 voit le nombre de jeunes pouvant accéder à la Garantie jeunes doubler. Avec un assouplissement des conditions d'entrée, **la Garantie jeunes peut s'adresser à vous. Elle consiste en un accompagnement intensif, collectif et individuel, avec l'objectif de multiplier les expériences professionnelles et faciliter votre accès à l'autonomie. En contrepartie, vous bénéficiez d'une allocation de 497,01 euros par mois.**

Venez nous rencontrer à la Mission locale pour en parler.



### L'accès aux soins, une priorité depuis de nombreuses années.

L'accès aux soins et à une bonne prise en compte de l'ensemble des problématiques de santé des jeunes constitue une priorité pour la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine et davantage aujourd'hui dans le contexte que nous connaissons.

☞ **Permanences psychologue** : Nous proposons un accès, sur rdv, à une **permanence avec une psychologue afin de pouvoir aborder les difficultés que vous rencontrez, dans un cadre confidentiel**. Ce service, actuellement disponible 1 jour par semaine, devrait être renforcé très bientôt.



☞ **Accueil Maison Des Adolescents (MDA) : besoin de parler sur des sujets tels que les relations familiales, amicales ou amoureuses, la scolarité, le stress, la déprime ou encore les questions de santé**, la Maison des adolescents de Loire Atlantique, dans la cadre du projet CONTACT, vous propose un accueil pour les jeunes de 11 à 21 ans au 3 rue Charles Sillard.

☞ **Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) : ces permanences vous permettent de répondre à toutes vos questions relatives à votre consommation**. Le principe est de faire le point, éventuellement de proposer une aide. **Toutes les problématiques d'addiction peuvent être abordées** : l'usage d'alcool, de cannabis, la pratique de jeux vidéo ou de l'utilisation d'Internet...

☞ **Médecin généraliste** : depuis plusieurs mois un médecin généraliste propose, non pas des consultations, mais des **permanences de conseil et d'écoute sur l'ensemble des questions de santé que vous pouvez vous poser**.

Contactez la Mission locale pour plus d'information et prendre rendez-vous.

**Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire !**

**N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, Instagram, Twitter et YouTube.**

**Pas encore inscrit(e) ? Pour bénéficier de nos services, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site [www.ml-redon.com](http://www.ml-redon.com)**

### VACCINATION contre le COVID 19 :

Les infirmières de l'ADMR de PIPRIAC réalisent, sur rdv, des vaccinations avec le vaccin JANSSEN (ouvert au + de 55 ans) ne nécessitant qu'une seule injection ou avec le vaccin MODERNA (ouvert au + de 18 ans) nécessitant 2 injections.

Prise de rdv au 02.99.34.40.09 – demandez Manon MASSIOT

### TESTS PCR DE DEPISTAGE DU COVID19 :

Elles réalisent également des dépistages naso-pharyngés PCR et antigéniques sans prescription médicale,

Prise de rdv au 02.99.34.42.97

## ACTUALITÉS



...livre votre repas  
à domicile



DES REPAS DE QUALITÉ  
À UN TARIF MAÎTRISÉ

Informations et contact :

Tél. : 02.99.34.45.44

### LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE :

- Service ouvert à tous, des repas possibles 7j/7.
- Des menus complets et adaptés (si besoin : sans sel ou hypocaloriques),
- Des menus équilibrés réalisés par une diététicienne,
- Des menus variés que vous choisissez chaque semaine
- Des aides possibles pour vous aider à financer (APA, caisse de retraite)

A partir de 9,45€ le repas de 5 éléments livré (entrée, plat, accompagnement, laitage et dessert).

Renseignements au 02.99.34.45.44

### DES CONSULTATIONS DE MÉDECINE GÉNÉRALE :

Depuis début décembre, l'ADMR de PIPRIAC propose des consultations de médecine générale dans le cadre de son centre de santé médical.

Ces consultations sont ouvertes à tous et sont assurées par le Dr Noémie COTARD.

Prise de rdv au le 02.99.34.40.09 (numéro de téléphone unique pour l'ensemble des médecins de la maison de santé de PIPRIAC) et nouveau, en ligne sur :

www.pole-sante-pipriac.fr, rubrique, « prise de rdv en ligne »

### L'ADMR de PIPRIAC, c'est aussi :

Le **Service d'Aide à Domicile** (aide à la personne, entretien du logement, ...),

La **Téléassistance**,

Les **Animations Collectives** mensuelles (cinéma, bricolage, sport...)

Les **Soins Infirmiers** à domicile ou au cabinet...

### L'ADMR de PIPRIAC

44 rue du Général De Gaulle 35550 PIPRIAC  
35550 PIPRIAC

Tél : 02.99.34.45.44, infirmiers : 02.99.34.42.97, médecins : 02.99.34.40.09

www.admr-pipriac.fr

# Vie associative



## CALENDRIER DES ANIMATIONS 2<sup>nd</sup> SEMESTRE 2021

DATES	ORGANISATION	MANIFESTATIONS	LIEUX
2 octobre	Municipalité	Repas des aînés	Salle de Cojoux
16 octobre	Entre Palis et Mégalithes	Trail	Départ de Renac
20 novembre	UNC Section Saint-Just	Repas	Salle de Cojoux
27 novembre	Comité des fêtes	Téléthon	Salle de Cojoux

### ANIM'SAINT-JUST

Après une période particulière du fait de la pandémie, Anim'saint-just organise fin juin, en collaboration avec l'EPTB et l'école de St-Just, la randonnée des têtards qui concernera les 28 enfants de CM1/CM2.

Cette randonnée a pour but de faire découvrir aux enfants, via divers ateliers, la biodiversité locale sur le chemin des cours d'eau.

Le 17 septembre en partenariat avec Court-circuit et les 180 enfants des 3 écoles du RPI St-Melaine, il est prévu une journée de rassemblement entre ces différents établissements, le site des landes de cojoux a été choisie, le lieu exact sera précisé, une fois les autorisations accordées.

L'organisation envisagée : 12h dans les landes avec l'ensemble des élèves du RPI

13h30 concert acoustique

14h15 atelier autour de l'énergie solaire, assurée par l'association SWELLO via le projet EVEN TERRA

Le 18 septembre, Anim'st-just en partenariat avec l'EPTB, organise la randonnée BASKETS ET BIOTOPE.

Une randonnée jalonnée de différents ateliers animés par des intervenants concernant la biodiversité, le site des mégalithes, une exposition de peinture et photos, les zones humides, la faune, la flore et les cours d'eau.

Une randonnée qui vous permettra de découvrir des chemins et des lieux privés.

Une collation sera prévue en fin de parcours.

Randonnée praticable par tous (mais pas de poussette)

Inscription par mail [animsaintjust@gmail.com](mailto:animsaintjust@gmail.com)

Fin septembre nous organiserons une réunion pour l'organisation du marché de Noël, nous lançons un appel aux bénévoles afin de participer à la création de décoration pour notre village. Toutes les bonnes volontés sont acceptées !

En novembre, Anim'st-just reprogramme le concours des couronnes de l'Avant.

Nouveauté, le 18 décembre à partir de 16h30 rendez-vous à la salle de Cojoux pour la randonnée des contes de Noël et après une escapade nous nous retrouverons pour partager un bol de soupe.

Le 19 décembre, nous organisons le Marché de Noël, où le Père Noël fera une apparition très remarquée.

Nous espérons que les conditions sanitaires nous permettront de réaliser l'intégralité de nos projets.

Merci de vous inscrire auprès de [animsaintjust@gmail.com](mailto:animsaintjust@gmail.com)

### Le Roseau à balais : une flexibilité à toute épreuve !

Besoin de sortir ? Une petite virée dans les marais ou sur le bord d'un étang... rien de tel pour observer le **Roseau à balais** ! Avec beaucoup de chance et de patience, l'ornithologue passionné pourra y observer le Phragmite des Joncs ou entendre le chant sourd du Butor étoilé qui y trouve refuge et s'y reproduise.

Mais, attention de ne pas vous perdre dans le labyrinthe d'une roselière pouvant atteindre 4 m de haut et couvrir parfois plusieurs hectares ! Cette propension à occuper tout l'espace, a conduit à considérer le **Roseau** comme une espèce envahissante, notamment en Nouvelle-Calédonie ou en Amérique du Nord où une sous-espèce s'est adaptée jusqu'à prospérer le long des bords de routes.

Le **Roseau** est très cosmopolite et notre variété d'origine européenne, le **Roseau commun** (*Phragmites australis* (Cav.) Steud. subsp. *australis*), nous rend bien des services. Ses longs rhizomes, vivaces et rampants jusqu'à 2 mètres, aident à la fixation des berges et la stabilisation des vases organiques. Celles-ci sont constituées de matières en suspension apportées d'une crue et de la forte production de matière organique provenant des chaumes et les feuilles de roseaux qui séchent à l'automne. Plante indicatrice des sols saturés en eau, cette forte accumulation de matière organique permet de produire la tourbe qui, au bout de 4 ans, servira pour le chauffage ou de substrat de culture.

À plus petite échelle, les **Roseaux** sont aussi utilisés dans les stations d'épuration où des filtres plantés de roseaux complètent la dépollution des eaux usées, notamment en faisant diminuer la teneur en azote dissous. Ce même principe se retrouve dans les milieux naturels, où d'immenses roselières contribuent améliorer la qualité de l'eau avec un rôle de tampon, voir même, à piéger les métaux lourds grâce à une association avec des champignons aquatiques détritovores qui fixent des ions métalliques collectés dans l'eau. Toutefois, il y a des limites à la dépollution par les **Roseaux**, car on a pu observer leur régression autour de certains lacs européens présentant de fortes pollutions organiques.

Les **Roseaux** sont toujours utilisés, localement, dans la constitution de murs et de toitures de maisons : mudhif des Arabes des marais en Mésopotamie ou chaumières dans la Grande Brière en Bretagne, ou encore en Camargue, les toitures des cabanes de gardian sont constituées de **Roseau** aussi appelé la **Sagne**. Dans la cuisine de

ces habitations de terroir, va-t-on jusqu'à manger de jeunes pousses tendres de roseau crues ou cuites à la vapeur comme en Asie ?

Très connue, la fable « *Le Chêne et le Roseau* » de Jean de la Fontaine symbolise la faiblesse et la vulnérabilité de l'homme, mais aussi sa résilience, avec le **Roseau** qui dit devant l'arrogance du Chêne "*Je plie, et ne romps pas.*" Dans le même esprit, de petite taille et de maigre stature, le jeune nippon Jigoro Kano (1860 – 1938) avait pour habitude de perdre souvent lors des combats martiaux avec ses adversaires et de rentrer déçu. En observant un **Roseau** qui pliait sous le poids de la neige puis se relevait sans se casser, contrairement à un Chêne voisin plus fort mais dont les branches cassaient sous le poids de la neige, germa en lui l'idée d'un nouvel art martial : le Judo.

Son autre symbolique de fertilité, est illustrée par la légende grecque où la très belle nymphe Syrinx est transformée en **Roseau** quand elle se jette dans les bras de son père, le fleuve Ladon, par peur de l'élan amoureux de l'effrayant dieu de la fécondité Pan. De colère, ce dernier brisa le **Roseau** en morceaux inégaux, mais, de remords, il les ressouda avec de la cire ce qui donna la flûte de Pan pour chanter la douleur de son amour perdu.



Dans de nombreuses civilisations, le **Roseau** est aussi un symbole de purification. Ainsi, les ukrainiens disent que le roseau poussé au-dessus du corps d'un noyé accuse l'assassin, si l'on en fait une flûte. Affaire classée...et élucidée !

Enfin, voici un moyen mémotechnique pour bien reconnaître le **Roseau commun** : les feuilles ont une longue gaine lisse qui entoure la tige, puis le limbe se détache de celle-ci en une lanière rude et pointue. Regardez la ligule, à l'insertion du limbe sur la tige, s'il y a une simple ligne de quelques poils blanchâtres courts c'est le **Roseau commun**, si c'est une sorte de membrane déchirée, c'est la Baldingère généralement moins haute. Et flûte (de Pan...) vous avez perdu ! Il y aura une session de rattrapage à la floraison de juillet à septembre, car le roseau présente une large panicule dense (comme un plumeau ou balais de sorcière), déjetée d'un côté, brun violacé parfois noirâtre, alors que la Baldingère forme une panicule plus contractée et brun clair. Et là, pas de confusion possible.

Vous avez gagné le combat des botanistes !  
Bravo !

**Prochaines sorties botaniques : en août 2021**  
**plus d'infos sur <https://www.botaplus.fr/actualites.html>**  
Pour tous renseignements envoyer un mail à : [botaplus@free.fr](mailto:botaplus@free.fr)



VAL DE VILAINE

CPIE Val de Vilaine – Association nature et mégalithes  
10 allée des cerisiers 35550 St Just  
02.99.72.69.25

### **Pôle Nature :**

Les élèves de maternelle et de primaire de St Just nous ont fait le plaisir de venir dans le jardin du CPIE afin de parler de la biodiversité au jardin et surtout des abeilles. Malgré une météo fraîche, petits et grands ont pu comprendre le fonctionnement d'une ruche et ont goûté au bon miel de St Just récolté par les apprenants du rucher école.

Les pots de miel de printemps sont à présent disponibles à la vente, n'hésitez pas à venir nous voir au CPIE (à l'étage de la Maison Mégalithes et Landes).

Le deuxième troc aux plantes a également eu lieu le samedi 22 mai, une centaine de personnes s'y sont retrouvées afin de parler bouture, jardinage et compostage. Les bénévoles du groupe jardin ont également pu finir le poulailler construit avec du grillage mais aussi en tressage d'osier.

Cet été, tous les jeudis aura lieu une sortie nature. Et... il y en a une à St Just le jeudi 29 juillet, il s'agira de partir à la découverte des sauterelles, grillons et autres petites bêtes que l'on peut trouver sur la lande. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez le calendrier complet, ces sorties sont gratuites et ouvertes à tous.



### **Pôle Préhistoire :**

Pour la période estivale, le CPIE Val de Vilaine propose de nombreuses animations préhistoriques à faire en famille à Saint-Just. Les 7 et 28 juillet ainsi que le 18 août, venez découvrir les alignements du Moulin lors d'une visite ludique adaptée à tous. Pour tout connaître des mégalithes de la commune, prolongez la visite avec la rando archéo les 9 et 23 juillet et les 6 et 20 août. Envie de redécouvrir les menhirs autrement ? Retrouvez conteurs et conteuses lors de soirées enchantées à la tombée de la nuit le 23 juillet et le 13 août.

Tous les mardis, le CPIE vous donne rendez-vous à la maison néolithique de Saint-Just pour découvrir les ateliers parures et torchis.

Tous les vendredis, venez à la Maison Mégalithes et Landes pour apprendre à peindre comme à Lascaux et tester le métier d'archéologue avec notre module de fouille. Les 9 et 30 juillet, vous pourrez également vous essayer à la chasse et au feu tel que les pratiquaient les populations de la Préhistoire.



Toutes les informations sont à retrouver sur notre page Facebook :

<https://fr-fr.facebook.com/cpievaldevilaine/>

## FOYER D'ANIMATION RURAL



10 rue du Halgouët  
35550 Saint-Just  
Tel : 0614434411  
Courriel: farsaintjust35@yahoo.fr  
Site internet : www.baladeasaintjust.fr



### Enquête d'inventaire du patrimoine local à Saint-Just, le FAR recense les éléments bâtis, en lien avec la Région

En 2020, le FAR voyait sa proposition de réaliser un inventaire approfondi du patrimoine de Saint-Just retenue, dans le cadre de l'appel à projets « s'engager collectivement pour le patrimoine breton ». Quelques mois plus tard, le FAR et ses bénévoles viennent tout juste de débiter leur enquête d'inventaire, en partenariat avec la Région Bretagne. Cette opération de recensement durera près de deux ans.

#### **Recenser, étudier et faire connaître le patrimoine**

L'équipe du FAR se mobilise pour compléter **l'inventaire existant du patrimoine de Saint-Just, réalisé en 2000.**

Accompagnée de prises de vues, l'opération vise à recenser les éléments bâtis - publics et privés - qui présentent un intérêt patrimonial, en s'intéressant en particulier aux **fermes, manoirs et maisons, ainsi qu'aux croix et clôtures de palis en schiste.**

L'ensemble des données produites sera disponible sur le portail **patrimoine.bzh.**

#### **Mobiliser les acteurs locaux**

Les opérations d'inventaire du patrimoine se déroulent avec le souci constant d'associer les acteurs locaux, notamment les habitants, afin de les sensibiliser à la valeur de leur patrimoine bâti et de partager avec eux les découvertes réalisées.

Ces enquêtes permettent souvent de **révéler des formes architecturales peu identifiées par ceux qui les côtoient au quotidien.**



### **JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE du 18 et 19 septembre 2021**

Le dimanche 19, le FAR organise une randonnée patrimoine pour découvrir les différentes utilisations du palis dans l'habitat de notre commune. Comme lors de la dernière rando, le départ se fera à partir du Val Hamon où nous aurons le plaisir de déguster des bonnes saveurs cuites au four à pain. A partir de ce week-end, nous proposons une exposition sur le schiste et les palis à la salle de la mairie, visible sur les horaires d'ouverture de la mairie.

### **GYMNASTIQUE**

En raison de la pandémie, l'activité gymnastique a dû stopper dès le mois d'octobre.

Suite au déconfinement partiel, les pratiquants se sont retrouvés le dernier jeudi du mois de mai, mais à l'extérieur, pour se remotiver et préparer la rentrée de septembre. Comme nous l'avons déjà annoncé, les personnes inscrites pour la saison 2020-2021 seront dédommagées. Toutes les nouvelles personnes intéressées seront les bienvenues.



**DANSE BRETONNE :** vues les conditions sanitaires demandées pour la reprise des cours de danse, il n'est pas prévu pour l'instant de reprise

Pour l'activité **TENNIS DE TABLE**, la reprise n'est aussi pas envisagée.



## POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

En ce début d'année le **Point Information Jeunesse** a pu rester ouvert en tant que **Service Public** pour répondre aux différentes demandes de jeunes, scolarisés ou non.

Nous avons proposé "La semaine de l'Emploi", pour accompagner les jeunes dans leurs recherches d'emploi ou de "Jobs saisonniers", pour apprendre à faire des CV et lettres de motivation, pour des recherches de formations et de stages, ...



Dès que les élèves ont repris les cours en présentiel, nous avons pu intervenir au collège avec toutes les classes sur différentes thématiques, notamment sur le développement durable avec le jeu "éco-légiens" et le "Jeu de l'oie de l'éco-citoyenneté", sur les consommations à risques avec le jeu "Armorisk's", sur la recherche d'information avec l'outil "Doc en Stock" et enfin avec le jeu "1000 possibles" sur l'accompagnement de projet.



Le Point Information Jeunesse reste ouvert cet été tous les matins, du mardi au vendredi et l'après-midi sur rendez-vous (en fonction des ouvertures des foyers, des activités et des sorties proposées par les jeunes).

Cet été, pour les jeunes de **7 à 13 ans**, différents camps d'été seront proposés : 2 camps "Aventure" sur une base de loisirs ou 2 camps "Mer" à Quiberon.

Vous pouvez retrouver toutes les infos sur le site de l'Office des Sport et Jeunesse entre Aff et Vilaine sur :

<https://www.officeaffetvilaine.fr/>

Cet été, pour tenir compte du protocole sanitaire et des contraintes liées au regroupement dans les lieux fermés (masques, gel...) nous favoriserons les sorties et activités à l'initiative des jeunes de **13 à 17 ans**, telles que des sorties à la plage, surf et bodyboard, beach volley et beach soccer, paintball, karting, motocross, tennis de table, courses d'orientation, foot en salle, tir à l'arc, jeux de palets, tennis, VTT, pédalo, cinéma, Parcs d'attractions, ..., entre autres.

Des sorties VTT sur plusieurs jours, à l'initiative des jeunes, sont en préparation.

A tous les jeunes (13-17 ans) du secteur, n'hésitez pas à nous contacter dès maintenant pour organiser vos sorties pour cet été !



## AMICALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Une **école publique accessible aux enfants de Saint-Just**, qui accueille tous les enfants de la TPS au CM2 dans un même lieu à l'entrée du bourg de Saint-Ganton. Une **cantine** et une **bibliothèque** sont à disposition des élèves sur place, dans les bâtiments de l'école.

Un **car de ramassage scolaire** emmène les enfants tous les jours depuis le bourg de Saint-Just (départ garderie municipale, plusieurs arrêts sur le trajet).

En accompagnement d'un **projet pédagogique enrichissant** pour les enfants, l'école propose de **nombreuses activités artistiques et de découverte** tout au long de l'année : projet « coup de cœur pour un livre » en maternelle, activités autour de la vie locale pour les classes de GS/CP/CE1 et CE1/CE2, course d'orientation / volley-ball avec l'Office des Sports de Pipriac, projet artistique avec l'artiste Elly Oldman (9 journées pour réaliser un livre en réalité augmentée pour les 4 classes).

*Réalisation des décors du livre*



*Randonnée sur le circuit d'interprétation de Saint-Ganton*



*Concours des petits champions de la lecture :  
Maïa en route pour la finale à Paris !*

<https://colibris.link/lecture>



*Tournage des vidéos pour le livre augmenté*

**Rentrée des classes le jeudi 2 septembre 2021**

**Venez découvrir notre belle école !**

### **Contact / Renseignements / Inscriptions**

Amicale de l'Ecole Publique : 06 11 59 71 11

Mme Hervy, directrice, est au bureau chaque jeudi.

Tel : 02 99 70 10 98 ou Mail : [ecole.0352844b@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0352844b@ac-rennes.fr)

Plus de renseignements sur le site internet de l'école : [www.ecole-stganton.ac-rennes.fr](http://www.ecole-stganton.ac-rennes.fr)



[.com/ape.ecolesaintganton](https://www.facebook.com/ape.ecolesaintganton)

## APEL ET OGECE ECOLE NOTRE DAME

### Quelques animations vécues à l'école Notre-Dame depuis janvier 2021 :

Depuis le mois de février, les enfants de maternelle et de CM ont participé à différentes animations sur l'Art et les déchets, le gaspillage alimentaire... Fin mai, chacune des classes a pu passer une après-midi à la Maison Nature et Mégalithes en compagnie de Kildine, animatrice, afin de découvrir les insectes et leur utilité, l'abeille et sa vie, la biodiversité.

Après avoir énuméré tous les animaux que nous pouvions trouver dans le jardin, les enfants sont allés à la recherche d'animaux à

l'aide de petites boîtes (gendarmes, vers de terre...) et ont ensuite échangé sur la classification du règne animal : les mollusques, les insectes... Puis est venu le moment de discuter sur les différences et les ressemblances qui existent entre une abeille, une guêpe et un frelon. L'animatrice a montré une ruche et a tout expliqué aux enfants sur les abeilles, leurs rôles, la fabrication du miel. Avant de quitter le CPIE, les enfants ont pu goûter du miel (de printemps et d'été).



### Intervention sur le handicap

« A la fin du mois de mars, Malina (une ancienne élève du RPI) et deux de ses camarades sont venues dans notre classe pour nous parler d'un handicap : la déficience visuelle ou la cécité. Nous avons pu échanger, dans un premier temps, avec deux personnes non-voyantes, par vidéoprojecteur, en distanciel. Nous pouvions poser nos questions et elles nous répondaient au mieux. Nous avons constaté que l'homme utilisait beaucoup son téléphone portable dans sa vie quotidienne alors que la femme avait des appareils différents dans son sac

pour l'aider. Dans un deuxième temps, des groupes ont été faits. Les enfants ont participé à des jeux. A l'intérieur, les élèves écoutaient des bruits et ils devaient deviner de quoi il s'agissait : le bois qui crépite, le vent dans les arbres, le chant du paon... A l'extérieur, les yeux fermés, ils devaient se déplacer, faire un circuit avec des obstacles, en écoutant bien les consignes d'un de leurs camarades : tout droit, à droite... Ils avaient également à sentir des odeurs, ils devaient trouver qu'il s'agissait de senteur de menthe, de poivre, d'orange... Toute la classe a

apprécié cette après-midi. Nous avons remercié ces trois jeunes filles, qui nous ont faits réfléchir à tous les problèmes que rencontrent, chaque jour, les mal-voyants.



Au mois de juin, nous aurons une nouvelle animation sur le handicap en lien avec l'APF France Handicap. »



### Séances de sport avec l'Office des Sports

« Depuis septembre, nous découvrons différents sports comme l'athlétisme avec Aurélien, notre animateur sportif. Nous allons le vendredi sur le terrain des sports de Saint-Just. Nous pouvons donc en profiter pour courir, sauter, respirer en plein air. Pour s'échauffer, nous faisons un peu d'endurance. Puis, nous sommes divisés en plusieurs groupes. Aurélien nous propose plusieurs ateliers : corde à sauter, course de haies, triple saut, lancer de poids et petits exercices de sauts et de monter de genoux. Nous terminons la séance par un relai tous ensemble. Le sport, c'est vraiment génial ! »



A la fin de cette année scolaire bien particulière, avec l'annulation de nombreux événements (classe découverte à Terra Botanica, carnaval, kermesse...), les enfants ont participé à une semaine chargée en sorties et en animations, du 28 juin au 2 juillet afin de finir l'année dans la joie et la bonne humeur : sortie au cinéma, visite de Tropical Parc, randonnées dans les bois et sur le site mégalithique de Saint Just, activités sportives à l'Île aux Pies... Une vraie bouffée d'oxygène pour clôturer cette année masquée !!

Bonnes vacances à tous !

Pour tous renseignements et demandes d'inscriptions,  
n'hésitez pas à prendre contact auprès de Mme BOUREL Gwenaëlle  
par téléphone au 02 99 72 08 60 ou par mail à [rpi-saint-melaine@orange.fr](mailto:rpi-saint-melaine@orange.fr)



# Just AMAP Porte

## Des produits locaux, frais et sains

Depuis bientôt 10 ans, l'association Just AMAP Porte met en relation consommateurs et producteurs locaux respectueux de l'environnement.

« Le goût d'ici », réseau de producteurs locaux et bio propose aussi de nombreux produits à récupérer au Souchais le vendredi soir. [www.legoutdici.com](http://www.legoutdici.com)

### **Manger sain, local, équitable à un coût raisonnable c'est possible.**

Face aux questions que posent les pratiques de l'agro-industrie aujourd'hui et à la nécessité pour chacun de satisfaire ses besoins de base, les AMAP apportent des solutions concrètes pour maintenir l'emploi local, ainsi qu'une alimentation saine et variée.

Venez nous rejoindre si vous voulez :

- soutenir une agriculture durable
- limiter les transports de marchandise
- manger de bons produits de saison
- agir pour l'emploi local
- rencontrer les autres amapiens
- échanger des recettes
- participer aux animations

### **Les produits hebdomadaires:**

- **Légumes** : paniers hebdomadaires avec la SCEA Nevoux-Renaud, St Ganton
- **Œufs** : Sonia Debroux, St Just

### **Les produits mensuels:**

- **Poulets** : Sonia Debroux, St Just
- **Bière** : Brasserie de marais, Renac

### **Les produits ponctuels :**

- **Veau, bœuf**: Christian Guemené, St Just
- **Bœuf**: Pascal Pouly, St Just
- **Agneau** : Franck Geffray Saint-Anne
- **Tisane** : Très petit jardin, Saint-Anne
- **Pâtes, farine** : Jérémy Renaud, St Anne

Toutes les infos sur notre site internet : [www.justamapporte.net](http://www.justamapporte.net)

Pour nous contacter par e-mail : [contact@justamapporte.net](mailto:contact@justamapporte.net) - Par téléphone : 06 84 97 04 67

Distribution le vendredi de 17h30 à 19h – Le Souchais à Saint Ganton

## TENNIS CLUB DE COJOUX

---

La saison 2020/2021 est terminée ! Saison particulièrement compliquée, à la baisse des effectifs s'est ajoutée une crise sanitaire sans précédent.

L'ensemble des championnats a été annulé, les cours suspendus pendant plusieurs semaines avant de pouvoir reprendre le 19 mai dernier. Espérons que l'année 2021/2022 puisse reprendre et se poursuivre normalement.

Deux autres événements ont également marqué la saison :

La rénovation de la salle des sports (isolation, sol et création d'un club house), au demeurant très réussie, mais aussi la fin de notre association avec Aurélien FLÈCHE. En effet, la commune de Saint Just a décidé de ne pas reconduire le partenariat avec l'Office des Sports pour se tourner vers Redon.



Nous tenons à remercier chaleureusement Aurélien pour toutes ses années passées à entraîner nos jeunes. Ses qualités professionnelles, sa disponibilité, son engagement, sa gentillesse et sa patience resteront gravés dans la mémoire du club.

En 2017, certaines personnes ont émis le souhait de pratiquer le tennis sans pour autant se licencier auprès de la F.F.T, nous avons donc

créé une carte d'adhésion au Tennis Club. En place depuis quatre ans, rares sont les personnes à s'être inscrites.

Nous vous rappelons que cette adhésion vous permet d'accéder gratuitement aux infrastructures du club (cours extérieur et intérieur) pour la somme modique de 15 euros pour l'année.

Afin de faciliter l'accès à la salle de sport et au cours extérieur aux licenciés du club, les clefs sont toujours disponibles au bar des Landes.

Quant au cours extérieur, il est accessible aux non adhérents et non licenciés moyennant une participation de 2 euros de l'heure.

Si votre enfant souhaite pratiquer le tennis, n'hésitez pas à nous contacter le plus tôt possible afin d'organiser au mieux la prochaine saison. (Deux créneaux d'une heure le samedi matin sont prévus).

Bonnes vacances à tous, et rendez-vous en septembre prochain pour une nouvelle année sportive.

*Le bureau du Tennis Club de Cojoux*



## ENTRE PALIS ET MÉGALITHES

---

Après avoir reporté l'édition 2020, l'équipe du trail Entre Palis et Mégalithes se lance dans l'organisation de la 10<sup>e</sup> édition, avec l'espoir de voir se poursuivre l'amélioration de la situation sanitaire. L'édition de cette année se déroulera **le SAMEDI 16 OCTOBRE**, départ et arrivée dans le bourg de Renac. Des incertitudes persistent sur les règles qui seront en vigueur à l'automne, l'organisation se réserve le droit d'annuler les courses si les conditions ne sont pas réunies pour que chacun puisse profiter pleinement de l'événement. C'est donc une édition avec moins de courses qui est prévue : 50 km, 16 km et 8km. Le parcours sera un peu différent par rapport aux années précédentes, et les courses habituelles 50 km relais et 35 km en individuel ne seront pas proposées pour simplifier l'organisation.

L'équipe se réjouit d'avance de revoir coureurs et bénévoles, avec la motivation de retrouver des coureurs heureux de découvrir les deux communes. D'avance merci aux bénévoles, communes et partenaires qui participeront à la réussite de cette manifestation.

[contact@entrepalisetmegalithes.com](mailto:contact@entrepalisetmegalithes.com)  
[www.entrepalisetmegalithes.com](http://www.entrepalisetmegalithes.com)

## ESCP VOLLEY

La saison 2020-2021 arrive à son terme et se profile déjà la saison prochaine malgré la pandémie qui nous touche actuellement. Certaines catégories, chez les jeunes en particulier ont pu poursuivre leur activité lorsqu'il était possible en extérieur sur les stades de Saint Just et Pipriac. Depuis peu nous retrouvons avec le plus grand bonheur des petits et grands la chance de pouvoir fouler le sol de la salle des Terres Rouges et celui du complexe sportif de Saint Just.



La reprise en plein air de l'école de volley à Saint Just.

Entraînements des jeunes volleyeurs (es) du club inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau (CRE de Dinard et Sablé sur Sarthe) encadrés par Ewen et Romain à la salle des Terres Rouges avec la participation de Gildas PREVERT, ancien joueur du club qui est en route vers l'équipe de France.



### STAGE DE VOLLEY

Ouvert à tous  
Licenciés ou non licenciés

**PIPRIAC**  
Salle des Terres Rouges

---

Prévoir son pique-nique

**Du 28 Juin au 16 Juillet**

Lundi	M9-M11
Mardi	M13-M15
Mercredi	M13-M15-M18
Jeudi	Sortie (payante) M13-M15-M18
Vendredi	M15-M18

**De 9h30 à 17H00**

Licenciés de l'ESCP, section volley, Smashy gratuit

Jeune hors club 12€ par jour

Possibilité de paiement par chèque, virement ou chèques vacances  
Pour plus d'informations contactez nous sur : [escpvolley@yahoo.fr](mailto:escpvolley@yahoo.fr)  
*Inscription obligatoire par mail, pas d'inscription sur place*



# ESC Pipriac Volley-Ball

Education Sportivité Convivialité Performance

[escpvolley@yahoo.fr](mailto:escpvolley@yahoo.fr)

06.79.68.77.52

<http://escpvolley.wixsite.com/escpipriacvolley>

